



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 04 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au Théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/114 portant validation du projet de territoire 2023/2032 de la CA2C

Membres présents (58 titulaires et 4 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DUCHESNE Antoine (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : WAXIN Vincent, FORRIERES, Daniel PLATEAU Marc

Membres absents (4) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (4) : BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/114 portant validation du projet de territoire 2023/2032 de la CA2C

Le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis est devenue une Communauté d'Agglomération. Ce changement de statut s'est accompagné de la prise de nouvelles compétences (obligatoires, facultatives et optionnelles). De plus, afin d'accélérer la relance, l'Etat accompagne les collectivités par le biais de dispositifs et contrats qui s'appuient souvent sur les projets de territoire des collectivités.

Dans ce cadre, la CA2C a décidé fin 2022 de lancer l'élaboration de son projet de territoire avec le soutien du Bureau d'étude *VOIRIN – CONSEIL EN MANAGEMENT* basé à Strasbourg.

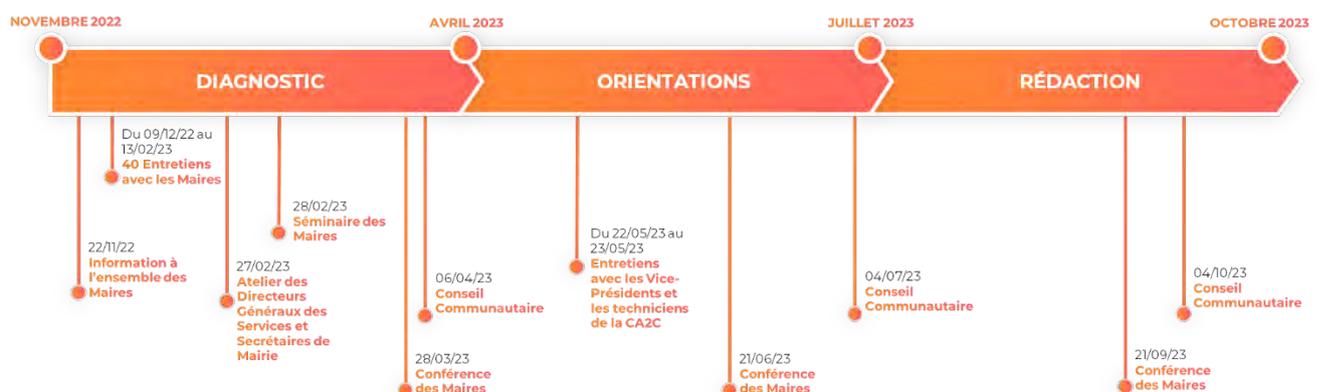
En formalisant un projet de territoire, la CA2C souhaite ainsi assoir une vision stratégique en interrogeant l'exercice de ses compétences.

L'objectif de la démarche :

- Elaborer un diagnostic exhaustif avec une vision partagée des besoins des communes membres de la CA2C ;
- Analyser la cohérence entre les besoins, les compétences exercées et les moyens alloués ;
- Etudier les différentes orientations à donner pour un projet fédérateur et coconstruit avec les communes ;
- Disposer d'un document stratégique socle qui définit les priorités et décrit les actions à mener pour relever les défis.

Le projet de territoire a été réalisé en 3 phases - diagnostic, orientations et rédaction - toutes les 3 entérinées par le Conseil communautaire :

- Le diagnostic a été acté par délibération 2023/48 du 06 avril 2023 ;
- Les orientations ont été validées par délibération 2023/73 du 04 juillet 2023 ;
- Le Projet de territoire est soumis à délibération le 04 octobre 2023.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée valide le projet de territoire tel qu'annexé à la présente délibération.

Annexe(s) - Projet de territoire

<p>Acte rendu exécutoire par Publication le 06/10/2023 Transmission en Sous-Préfecture le 06/10/2023 Vu, Le Président</p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional</p>  <p>Serge SIMEON</p> 
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231004-2023_114-DE



PROJET DE TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis



Crédit photo : www.chronop.hautsdefrance.com

Avesnes-les-Aubert, Bazuel, Beaumont-en-Cambrésis, Beauvois-en-Cambrésis, Bertry, Béthencourt, Bévillers, Boussières-en-Cambrésis, Briastre, Busigny, Carnières, Catillon-sur-Sambre, Cattenières, Caudry, Caullery, Clary, Dehéries, Élincourt, Estourmel, Fontaine-au-Pire, Haucourt-en-Cambrésis, Honnechy, Inchy, La Groise, Le Cateau-Cambrésis, Le Pommereuil, Ligny-en-Cambrésis, Malincourt, Maretz, Maurois, Mazinghien, Montay, Montigny-en-Cambrésis, Neuville, Ors, Quiévy, Rejet-de-Beaulieu, Reumont, Saint-Aubert, Saint-Benin, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Saint-Souplet-Escaufourt, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Troisvilles, Villers-Outréaux, Walincourt-Selvigny.



SOMMAIRE

	Page
AVANT-PROPOS	
1 	Edito 3
	Projet de territoire : de quoi parle-t-on ? 3 - 4
INTRODUCTION	
2 	Méthodologie 5
	Notre territoire 6
	Nos compétences 9
DIAGNOSTIC	
3 	Principales tendances et enjeux thématiques 10
	La vision des communes 12
	Point clés de l'analyse financière 12
NOS AMBITIONS	
4 	Thème 1 : Développer une agglomération de projets 16
	Thème 2 : Conforter une agglomération de services 25
CONCLUSION	
5  27
ANNEXES	
6  28



64 000 Habitants
46 communes
372 km²



AVANT-PROPOS

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231004-2023_114-DE



Édito

En raison de sa transformation en Communauté d'Agglomération, notre collectivité avait l'ambition de se doter d'un projet de territoire durable, partagé et en adéquation avec l'évolution de ses compétences et de son territoire.

L'intérêt d'un tel projet est de rendre cohérente l'action publique à l'échelle de l'intercommunalité.

Il nous tenait à cœur que ce projet soit mené dans une dynamique co-constructive. C'est donc tout naturellement avec l'appui des élus et des techniciens communaux et intercommunaux que le projet s'est dessiné sur les bases d'un diagnostic partagé permettant ainsi de décliner les orientations.

Il faut bien évidemment prendre conscience que les grands schémas directeurs (SRADDET, SCoT...) et dispositifs nationaux (PVD, CRTE...) influenceront nos décisions à venir mais les fondations sont posées !

Bien sûr, ce document ne doit pas faire partie de ceux qui viennent alourdir nos étagères. Il nous appartient de le faire vivre et évoluer dans les années à venir en travaillant les thématiques pointées, à savoir, la mobilité, le numérique, le tourisme, la santé, le développement économique, l'habitat, l'emploi et la formation.

Projet de territoire : de quoi parle-t-on ?

Un projet de territoire est fondé sur une réflexion interdisciplinaire appuyée sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives. Il définit les orientations de moyen et long termes, reposant sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et des initiatives privées à encourager. Il vise à proposer une hiérarchisation des priorités de l'intervention publique et dessiner un cadre de référence stable pour la mise en œuvre des politiques .

Le projet de territoire constitue donc un document de référence pour l'action publique sur le territoire. Il fixe un cap, une feuille de route sur la base des enjeux à venir pour les prochaines années, et se base sur un diagnostic partagé par les acteurs du territoire. La démarche doit permettre de :

- Questionner l'adéquation des missions réalisées par la CA2C au regard des besoins des communes ;
- Analyser les coûts de fonctionnement de l'agglomération ;
- Identifier les orientations et évolutions par compétences ;
- Déterminer une feuille de route pour l'action communautaire à l'horizon 2032.

La réflexion collective nécessaire à l'émergence de ce projet constitue une occasion pour faire le point sur l'exercice des prérogatives de politique publique de la communauté d'agglomération, dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la réglementation et des choix politiques effectués en termes de compétences optionnelles ou facultatives.

Le projet de territoire permet ainsi de confirmer et conforter les orientations de gestion existante et/ou d'infléchir l'équilibre dans l'exercice des compétences pour accentuer les efforts engagés vers de nouvelles priorités nécessaires au développement du territoire.

Le diagnostic territorial initial s'appuie notamment sur une évaluation des moyens disponibles au sein de l'établissement et sur sa capacité à porter et développer les politiques publiques déterminées dans le cadre de la planification du projet de territoire.

Au-delà des ressources financières, il est également souhaitable d'identifier les expertises et les compétences « métiers » adéquates pour mener à bien les projets arrêtés par le projet de territoire. Le cas échéant, cette analyse peut amener à revoir les lignes directrices de gestion de l'établissement pour ajuster la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. (Certaines compétences stratégiques ont ainsi été identifiées en lien avec les priorités du projet de territoire – des fiches synthétiques relatives à ces emplois sont annexées au présent rapport).

Enfin, en conformité avec l'article L5211-10-1 du CGCT, l'avis du Conseil de développement est également annexé au présent document.



INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231004-2023_114-DE



1. Méthodologie

L'élaboration d'un projet de territoire est d'autant plus fertile qu'elle repose sur une mise en perspective la plus large et riche possible des points de vue et des approches des acteurs concernés. Dans le cadre de la CA2C, une attention particulière a été apportée au recueil de la vision portée sur l'intercommunalité par l'ensemble des communes qui la constitue. La démarche a donc été menée en étroite concertation avec les 46 communes et leurs élus.

La mission s'est déclinée en trois phases :

- **Phase 1 – Diagnostic** : afin de caractériser le territoire, ses habitants, ses usagers et toutes les activités économiques et d'en comprendre leurs besoins. Un focus spécifique a été dédié à l'analyse et au recueil des besoins des communes, notamment au travers de 46 entretiens réalisés auprès de ces dernières, d'un séminaire des Maires et d'un atelier des DGS et secrétaires de mairie. En parallèle de cette concertation, des travaux d'analyse financière ont été menés ;
- **Phase 2 – Orientations** : l'objectif était de proposer des scénarios satisfaisant l'intérêt communautaire et correspondants aux besoins énoncés lors du diagnostic ;
- **Phase 3 – Rédaction** : à l'issue du choix des scénarios et de l'approbation des orientations, le projet de territoire est proposé à l'approbation des élus communautaires.

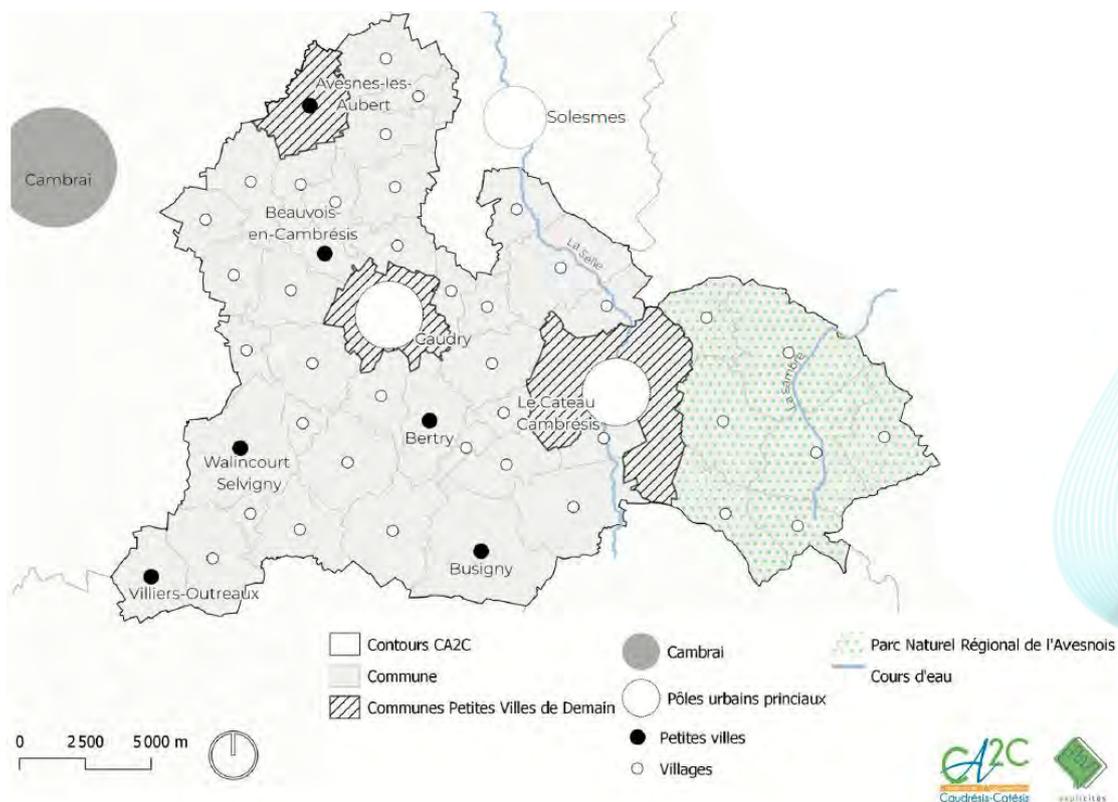
Ci-dessous, le calendrier de la démarche :



Chaque étape de détermination du projet a fait l'objet de temps de travail et de validation avec l'instance de pilotage du projet, ainsi qu'avec la conférence des maires, le bureau exécutif et l'assemblée communautaire.

2. Notre Territoire

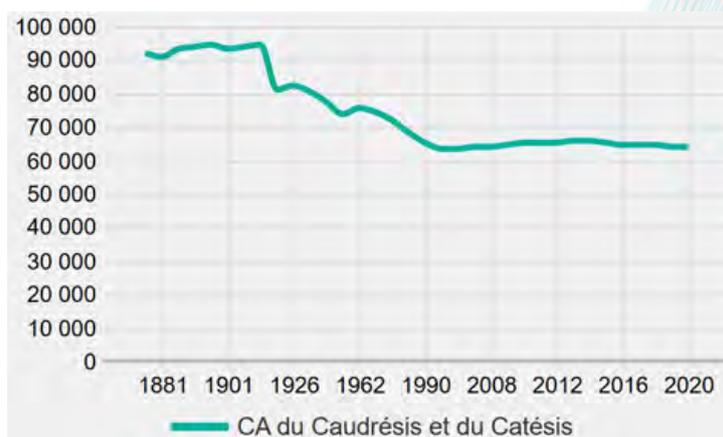
Carte issue de la Convention ORT (2023), p.6



Démographie

Le territoire de la CA2C est majoritairement rural, avec une densité de population légèrement inférieure à la moyenne du département, et son peuplement est relativement stable depuis trente ans.

Evolution du peuplement de la CA2C depuis 1876



Source : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr (sept-2023)

- 63 789 habitants dont 38,7 % pour les 3 villes principales (Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Avesnes-les-Aubert) ;
- Les moins de 30 ans représentent 36,5 % de la population de l'agglomération (contre 35,5 % à l'échelle nationale) ;
- Les plus de 75 ans représentent 8,7 % de la population de l'agglomération (contre 9,4 % à l'échelle nationale) ;
- 19,8 % de la population est de catégorie ouvrière (contre 13,5 % à l'échelle du département).²

² Chiffres de l'INSEE (2020).

Géographie

La géographie du territoire met en avant des disparités notamment en termes de pôles et la majorité des communes principalement rurales.

- 372,70 km² de superficie ;
- 172,07 habitants au km² (2019) ;
- 46 communes dont :
 - o 28 communes de moins de 1000 habitants ;
 - o 10 communes entre 1000 et 2000 habitants ;
 - o 5 communes entre 2000 et 3000 habitants ;
 - o 2 pôles principaux : Le Cateau-Cambresis (7 016 habitants) et Caudry (14 028 habitants)
 - o 1 pôle relais : Avesnes-les-Aubert (3 628 habitants)
- 3 communes labellisées « petites villes de demain » (Caudry, Le Cateau-Cambresis, Avesnes-les-Aubert).

Nature, biodiversité et environnement

Le territoire est essentiellement composé de terres agricoles

- 10,2% de terres artificialisées (contre 18,2 % à l'échelle départementale) (2018) ;
- 85,7% de terres agricoles (contre 72,2 % à l'échelle départementale) (2018) ;
- 4% de forêt et milieux semi-naturels (contre 8,9 % à l'échelle départementale) ;
- 0,5% de surface artificialisée entre 2009 et 2021 (contre 1 % à l'échelle départementale).

Éducation

- 1 060 élèves dans les écoles maternelles (2020 – 2021) ;
- 5 641 élèves dans les écoles élémentaires (2020 – 2021) ;
- 3 162 élèves dans les collèges (2020 – 2021) ;
- 1 268 élèves dans les lycées (2020 – 2021).

Petite enfance

- 3 établissements d'accueil des jeunes enfants ;
- 1 micro-crèche ;
- 1 halte-garderie itinérante ;
- 5 relais petite enfance ;
- 491 assistant(e)s maternel(le)s en 2022.

Santé

La santé est un enjeu majeur pour le territoire, d'une part du fait de la sociologie des habitants du territoire (la population ouvrière est exposée aux risques médicaux comme les accidents ou maladies professionnelles), d'autre part du fait de la situation de désert médical et de la problématique d'accès au premier prescripteur.

- 33 médecins libéraux spécialisés en Médecine Générale (15 ont plus de 60 ans et 6 ont plus de 65 ans et 2 d'entre eux n'exercent pas à temps plein) ;
- 3 médecins (2 ETP) salariés Centre de Santé du Cateau-Cis spécialisés en Médecine Générale (1 Thésée de plus de 65 ans et 2 adjuvats à mi-temps) ;
- 23 médecins spécialistes (hors médecine générale, 11 ont plus de 60 ans et 7 ont plus de 65 ans) ;
- Sur les 46 communes que compte la CA2C, 30 ne sont pas dotées de médecins généralistes.

La CA2C regroupe :

- 1 Pôle de Santé (partenariat public/privé - Centre Hospitalier du Cateau-Cambresis, Clinique des Hêtres, Centre d'imagerie Médical et Maison Médicale de Garde) ;
- 2 C.M.P. : Centres Médico-Psychologiques (au Cateau-Cambresis et à Caudry) ;
- 1 centre de dialyse (à Caudry) ;
- 1 S.S.R. : Structure de Soins de Suite et de Réadaptation (à Briastre) ;
- 7 E.H.P.A.D. : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (2 au Cateau-Cambresis, 2 à CAUDRY, 1 à Avesnes-les-Aubert, 1 à Fontaine-au-Pire, 1 à Saint-Hilaire-Lez-Cambrai) ;
- 1 H.A.D. : Hospitalisation à Domicile (à Beauvois-en-Cambresis) ;
- 2 MSP (Bertry, Villers-Outréaux) ;
- 1 MS sans médecin généraliste (Quiévy).

- 7 E.H.P.A.D. : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (2 à Caudry, 1 à Avesnes-les-Aubert, 1 à Fontaine-au-Pire, 1 à Saint-Hilaire-lez-Cambrai) ;
- 1 H.A.D. : Hospitalisation à Domicile (à Beauvois-en-Cambrésis) ;
- 2 MSP (Bertry, Villers-Outréaux) ;
- 1 MS sans médecin généraliste (Quiévy).

Mobilité

L'usage de la voiture est prédominant et les principaux axes routiers sont fréquemment congestionnés par les poids lourds qui représentent 20 à 23 % du trafic.

- 2 autoroutes à proximité (A2, A26) ;
- 77 km de Lille, 32km de Valenciennes, 35 km de Saint-Quentin ;
- 3 pôles d'échange ferroviaires (Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Busigny).

Sports, loisirs et divertissement

Le territoire propose plusieurs équipements et infrastructures pour améliorer les services de proximité et le cadre de vie dans la région.

- La politique intercommunale a permis de renforcer l'équipement des communes en infrastructures sportives et de loisirs, salles de sport à Malincourt, Bertry, Walincourt-Selvigny, Cattenières ;
- Caudry et au Cateau-Cis regroupent le plus grand nombre d'équipements culturels dont théâtre et cinéma ;
- 20 bibliothèques-médiathèques et une antenne de la médiathèque du Nord située à Caudry ;
- 2 espaces nautiques intercommunaux ;
- 20 communes sont équipées d'un « coin des mamans », à savoir une aire de jeux extérieurs sécurisée ;
- Le service culture de la CA2C propose un programme annuel riche en collaboration avec les enseignants du territoire et à destination des écoliers.

Patrimoine et tourisme

Le patrimoine est très présent sur le territoire de la CA2C du fait de ses traditions industrielles et de son histoire liée au savoir-faire drapier et dentellier.

- On dénombre trois musées :
 - o Musée Matisse de renommée internationale ;
 - o Musée de la dentelle de Caudry ;
 - o Musée de la Broderie de Villers-Outréaux ;
- Le territoire recouvre 17 monuments historiques donc 5 classés et 12 inscrits ainsi qu'un important patrimoine industriel.

Tissu économique

Bien que le territoire soit à dominance rurale, c'est l'emploi ouvrier qui représente la première catégorie socio-professionnelle avec l'implantation de plusieurs fleurons de l'industrie (l'Oréal, Dufлот Industrie, Trèves-Tremoys et Sasa).

- 3 421 établissements recensés (2020) ;
- Un tissu commercial majoritairement composé de petites surfaces (moins de 300 m²) ;
- -0,69 % de taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2013 et 2019 (contre 0,11 à l'échelle départementale).

Numérique

L'ensemble du territoire est raccordé à la fibre et couvert par un réseau mobile 4G. Il reste cependant soumis au phénomène de fracture numérique, avec une partie de la population éloignée des équipements et usages informatiques.

- A l'échelle de l'arrondissement, le taux d'illectronisme est de près de 18 % ;
- Des conseillers numériques France Services ont été déployés sur le territoire pour accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

Habitat et logement

- Le territoire du Caudrésis-Catésis est actuellement engagé dans la réalisation de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH). Les enjeux de la politique habitat sont en cours de définition pour les six prochaines années.

3. Nos compétences

Compétences obligatoires

- Développement économique dont la promotion du Tourisme
- Aménagement de l'espace communautaire dont l'organisation de la mobilité
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines

Compétences optionnelles

- Voirie d'intérêt communautaire
- Entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : piscine et plateaux sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire pour la petite enfance

Compétences facultatives

- Tourisme : développement de la filière touristique
- Technologie de l'information et de la communication
- Eclairage public
- Crématorium
- Politique culturelle en milieu scolaire
- Santé
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Cadre de vie



DIAGNOSTIC

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231004-2023_114-DE



La première phase de diagnostic s'est reposée sur une large concertation des communes. Trois dispositifs ont été mis en place pour recueillir les besoins des communes :

- Les entretiens individuels réalisés entre le 9 décembre 2022 et le 13 février 2023 ;
- L'atelier des DGS et SM réalisé le 7 février 2023 ;
- Le séminaire des Maires du 27 février 2023.

Un excellent taux de participation de 80 % est observé au global, et atteint jusqu'à 87% pour les entretiens individuels avec les Maires (40 entretiens réalisés avec les Maires ou leurs représentants).

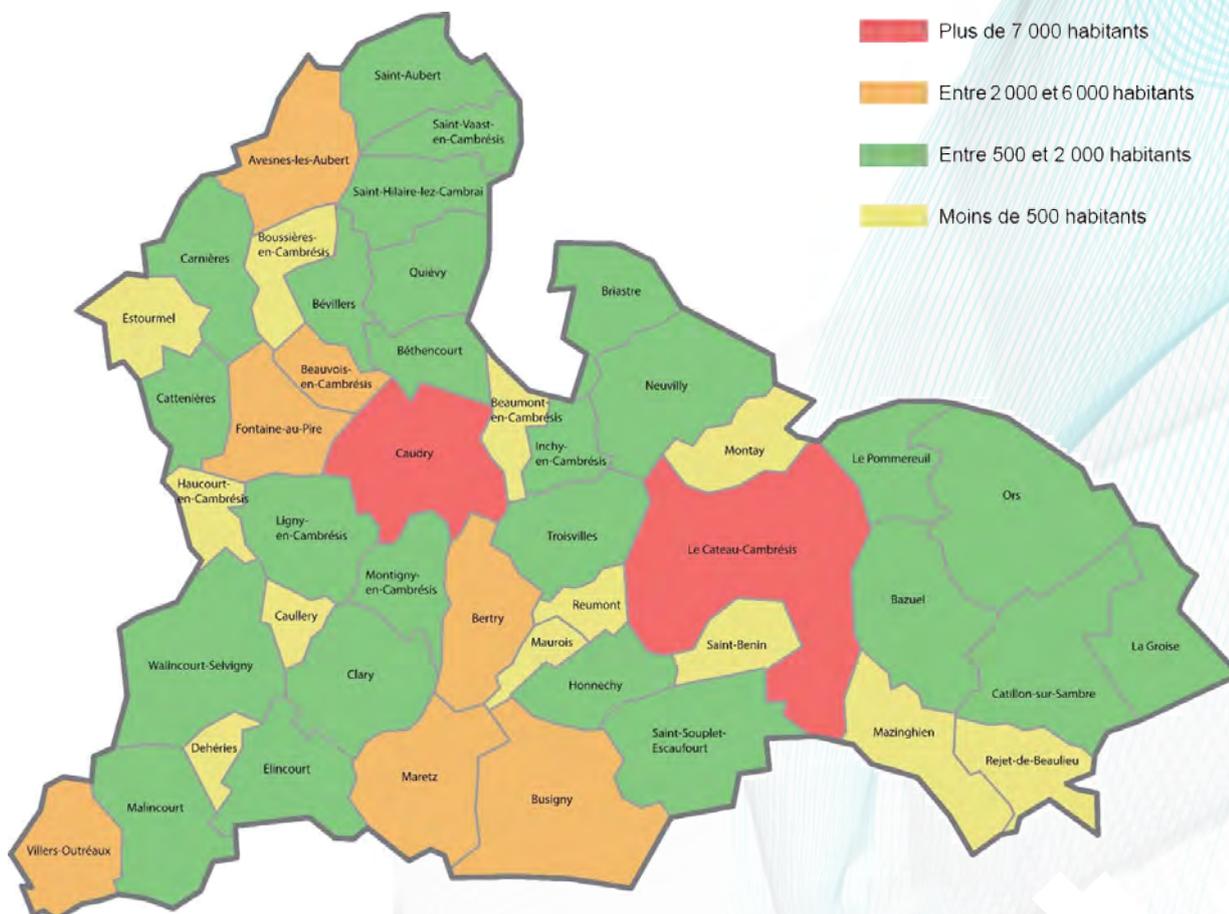
Au-delà du recueil des besoins des communes, une analyse de la base documentaire (dont le rapport détaillé est disponible en annexe du présent document) a été réalisée sur la base de :

- 24 documents recueillis et analysés (CRTE, nouveau diagnostic du PETR (SCoT), contrat de ruralité, ...) ;
- Actualisation des indicateurs du territoire (données INSEE) ;
- 2 réunions de travail avec les chargés de mission « Petite Ville de Demain », les services de la sous-préfecture de Cambrai et la Direction départementale du territoire et de la mer (DDTM).

Enfin, les travaux d'analyse financière ont été établis sur la base d'un recueil des données financières et liées aux ressources humaines, et de deux réunions de travail avec la responsable des finances et le directeur général des services de l'agglomération.

1. Principales tendances et enjeux thématiques

La démographie



Le territoire a connu une croissance démographique entre 2008 et 2013 puis un recul (environ - 1 500 habitants). En cause, deux facteurs sont identifiés dans les dernières périodes (INSEE) : un solde migratoire devenu négatif (0,1 à - 0,5) qui pourrait être expliqué par une baisse de l'attractivité du territoire, cumulé à une baisse du solde naturel témoignant d'un vieillissement de la population.

Les mobilités

La part modale de la voiture individuelle est prédominante (82 % des trajets domicile travail contre 62 % en France) sur le territoire. Par ailleurs, on constate un usage très limité des transports en commun (3 % sur l'arrondissement de Cambrai, contre 15 % en France).

D'autre part, trois pôles d'échange ferroviaire existent sur le territoire : Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Busigny. La fréquentation de ces gares a nettement diminué depuis le COVID et n'a pas regagné en 2021 son niveau d'avant crise, particulièrement concernant la gare de Caudry.

Enfin, le territoire connaît un enjeu de décongestion des axes routiers principaux : 20 à 23 % du trafic est occupé par les poids lourds.



La santé

C'est l'enjeu majeur pour le territoire, notamment concernant l'accès au premier prescripteur. En 2023, 16 communes ont au moins 1 médecin généraliste, 30 communes en sont dépourvues. Sur le territoire, 15 médecins généralistes ont plus de 60 ans, donc proches du départ à la retraite. Dans ce cadre, et dans un contexte de désertification médicale accrue au niveau du Département, la question du remplacement est préoccupante.

Par ailleurs, il est à noter qu'à l'échelle de l'arrondissement, le taux de mortalité est supérieur de près de 2 points au taux départemental. La population est particulièrement exposée aux risques médicaux (36 % de la population est ouvrière).

2. La vision des communes

Les besoins des communes

Les principaux besoins des communes sont :

- L'accès aux soins (définir une stratégie territoriale de santé)
- Les transports en commun
- Le développement économique et le maintien de l'emploi

Le maintien des services de proximité semble difficile à atteindre par le biais de l'action publique, la condition de pérennité des services marchands dépendant en premier lieu de logiques de marché.

Dans tous les cas, l'articulation avec les structures et acteurs existants est primordiale.

La perception des missions de la CA2C

Le séminaire des Maires conforte le plébiscite pour les services techniques opérationnels (dimension d'appui aux communes) : éclairage public, fonds de concours et brigades.

Par ailleurs, les Maires ont rappelé lors du séminaire que toutes les compétences sont utiles. Néanmoins, parmi les compétences obligatoires, la compétence Développement économique est mise en avant.

Enfin, l'éloignement des compétences déléguées, le déficit d'information et la forte technicité de certaines compétences contribuent au manque d'appropriation de ces dernières par les communes.

La définition de l'intérêt communautaire

La vision partagée du développement de l'action communautaire s'équilibre entre un projet territorial commun et la politique d'appui et de soutien aux communes (« l'intérêt communautaire ne se limite pas à l'appui aux communes »).

En effet, les attentes visant au renforcement de l'appui aux communes sont rappelées (appui technique, mutualisations, ...), sans perdre de vue la nécessité de définir une politique communautaire de développement et d'aménagement du territoire pour faire face aux enjeux de demain (santé, mobilités, développement économique notamment).

3. Points clés de l'analyse financière

Les modes de gestion des compétences

Le choix des modes de gestion a un effet important sur la structure des coûts. Les compétences obligatoires et optionnelles sont majoritairement déléguées ou transférées (soit dans le cadre de syndicats, soit dans le cadre de relations public-privé en lien avec des associations ou des prestataires de service).

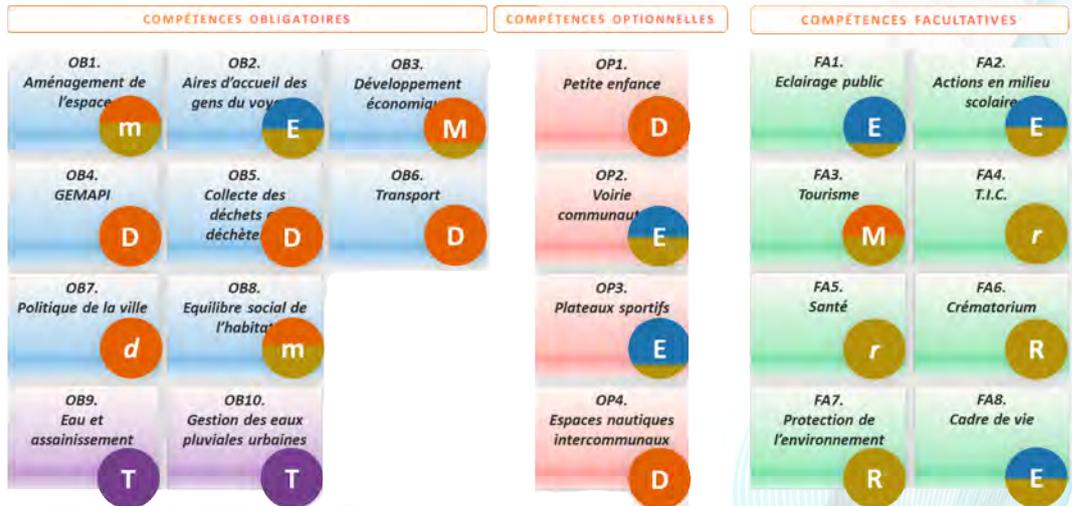
À l'inverse les compétences facultatives, qui correspondent aux services de proximité au bénéfice des communes, sont essentiellement gérées en régie, avec l'appui éventuels de marchés d'entreprise.

2. DIAGNOSTIC

C. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

• Légende

- T** • Compétence totalement transférée
- D** • Compétence déléguée (affermage, adhésion syndicale, convention de gestion ou de service)
- M** • Compétence partiellement déléguée
- R** • Compétence gérée principalement en régie
- E** • Compétence gérée en régie par prestations d'entreprises



Les lettres minuscules signalent les compétences pour lesquelles une activité négligeable est constatée dans les comptes 2020, 2021 et 2022

Les charges de personnel

La structure des ressources humaines est assez atypique. Elle caractérise une organisation centrée sur l'exploitation des services de proximité au bénéfice des communes. A l'inverse, les ressources dévolues à l'animation et au pilotage des compétences déléguées ou transférées sont très réduites.

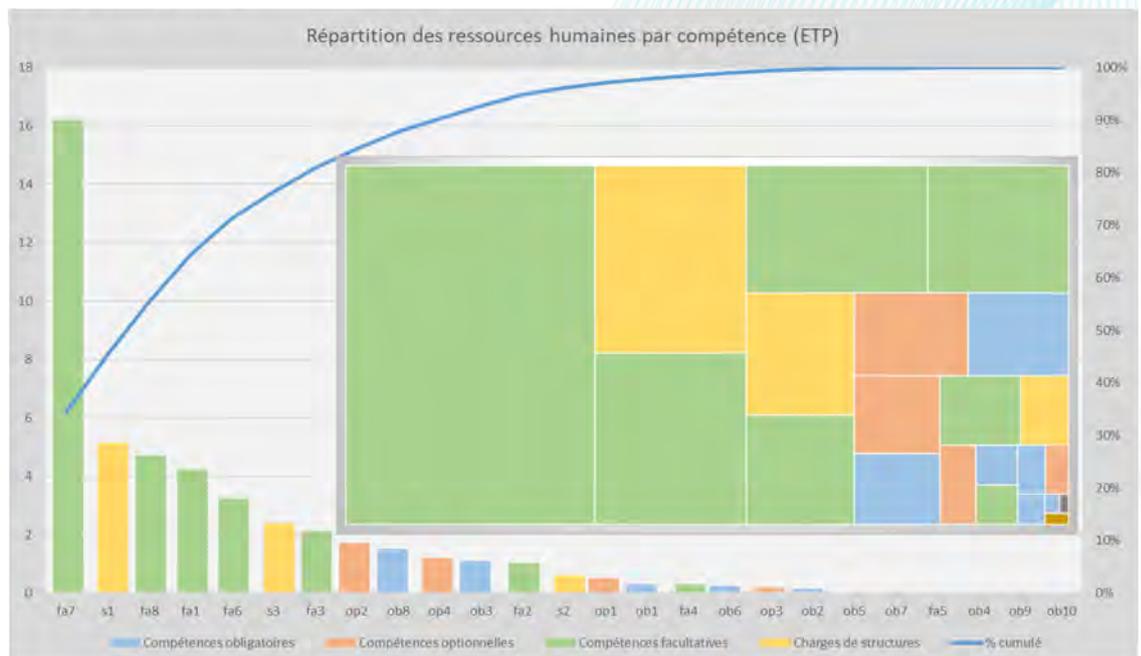
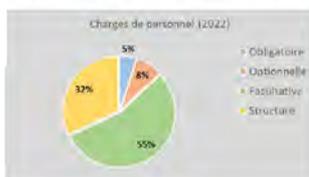
L'agglomération semble dépourvue de ressources en lien avec la gestion de la maîtrise d'ouvrage, l'ingénierie de projets et de politiques publiques, ou le pilotage des délégations. Suivant la répartition des ETP par compétences, ces missions spécifiques sont essentiellement prises en compte par le DGS (pour environ 2/3 de son temps).

Charges de personnels

2. DIAGNOSTIC

C. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- Les effectifs permanents sont répartis :
 - 2% en catégorie A
 - 8% en catégorie B
 - 90% en catégorie C
- Deux-tiers des effectifs sont affectés à la mise en œuvre des 8 compétences facultatives
- 7% à la prise en compte des 4 compétences optionnelles
- 7% au suivi des 8 compétences obligatoires
- 20% sont consacrés à la gestion générale de l'établissement
- Protection de l'environnement, gestion du cadre de vie, éclairage public et crématorium mobilisent 60% des ressources humaines



Les coûts de fonctionnement

Les principaux postes financiers correspondent à des **dotations « obligatoires »** :

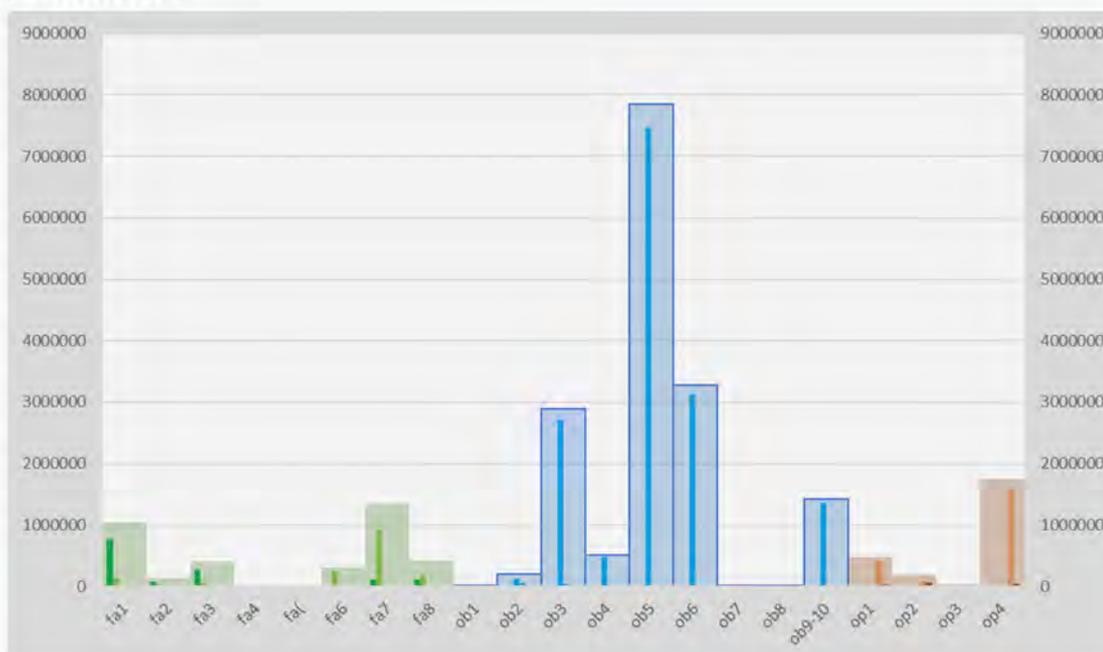
- Rétrocession de la TOM (7,5 M € 2022) ;
- Subvention d'équilibre de la prestation de service de transport (rétrocédée en 2022 par la région – 3,1 M €) ;
- Subvention d'équilibre des prestations de gestion des piscines (1,6 M € 2022) ;
- Contribution appelée par les syndicats pour la GEPU (1,3 M €).

Ces quatre contributions représentent **80 % des cotisations versées** (soit environ 40 % du budget de fonctionnement) à un niveau comparable à celui des attributions de compensation. Subventions, cotisations et AC constituent 85 % du budget de fonctionnement, ce qui **implique un niveau de rigidité important pour le pilotage budgétaire et la détermination de marges de manœuvres**.

2. DIAGNOSTIC

C. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- Les coûts de fonctionnement comprennent les charges directes, les frais de personnel affectés à la compétence ainsi qu'une quote-part répartie proportionnellement des frais généraux et de structures.
 - Les six principaux postes sont :
 - Gestion des déchets
 - Transports
 - Interventions économiques
 - Espaces nautiques
 - Eau et assainissement
 - Protection de l'environnement
 - Dans chacun des cas, les principales charges sont
 - des redevances de prestations de service,
 - des participations obligatoires,
 - des subventions de fonctionnement
- Sauf pour la protection de l'environnement (charges de personnel CA2C)

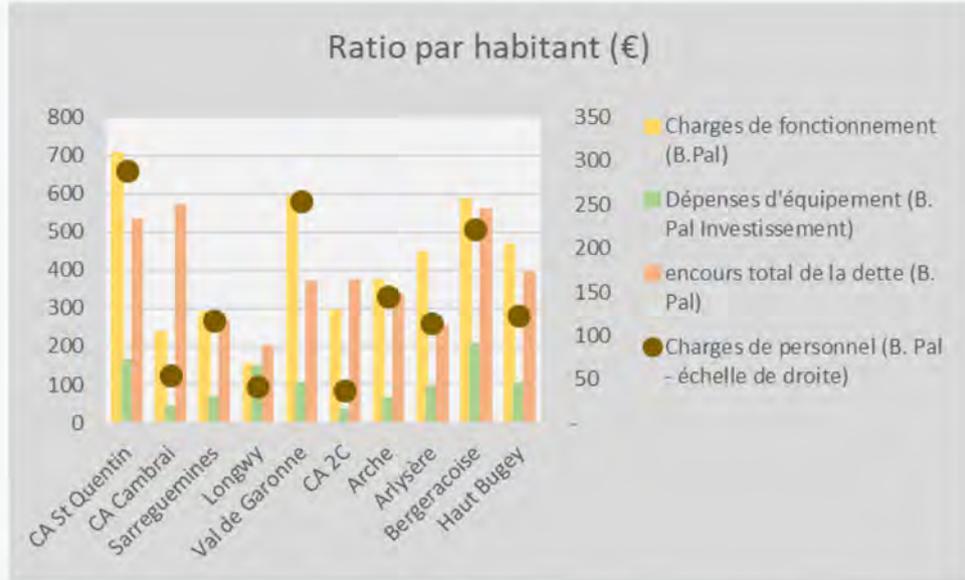
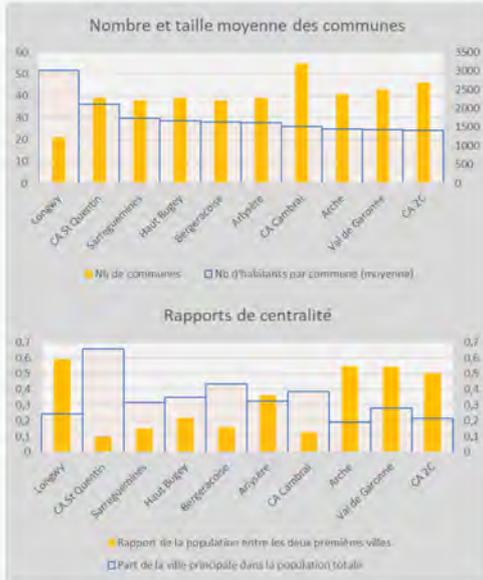


Analyse comparative

En comparaison avec des EPCI voisins ou de population et de centralité comparable, la CA2C se caractérise :

- Par le très **faible niveau des charges de personnel** ;
- Par des charges fonctionnement dans la moyenne ;
- Un **niveau d'investissement plutôt faible** ;
- Et un encours de dette plus élevé.

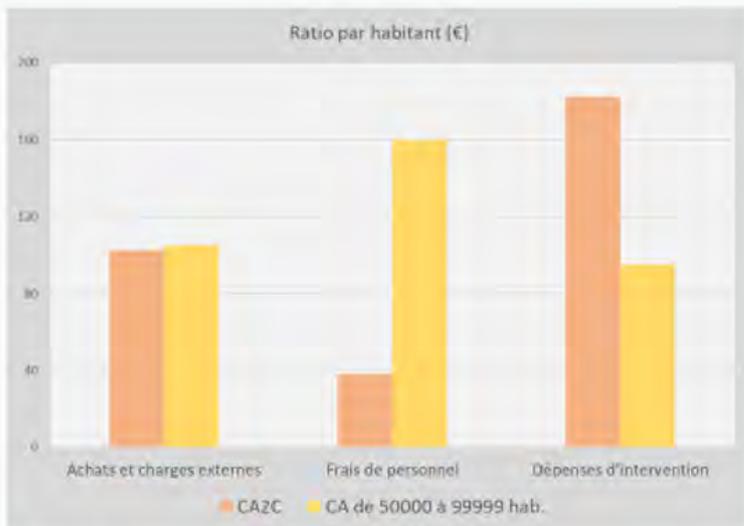
Cette analyse est confortée par la comparaison avec les ratios de coût par habitant pour un panel d'agréats disponibles pour les communautés d'agglomération de taille comparable (population comprise entre 50000 et 99999 habitants).



- **Panel de comparaison :** Communautés d'agglomération voisines (Cambrai, Saint Quentin) ou de taille équivalente et présentant des caractéristiques de centralité équivalente (polycentrisme)
- **Données de comparaisons :** Synthèses financières DGFIP (2021)

Sont ainsi confirmés :

- Le faible niveau d'administration générale de l'établissement
- La surpondération des dépenses d'exploitation de proximité dans le cadre de l'appui aux communes
- Le niveau inférieur d'engagement dans les compétences liées au développement et à l'aménagement du territoire (économie, tourisme, culture)
- Un niveau comparable en matière de politique de l'habitat et d'équipements sportifs.
- Enfin, le coût par habitant des compétences « déchets » et « eau-assainissement » - totalement déléguées ou transférées) est significativement supérieur à la moyenne.



La structure des charges de fonctionnement (hors charges financières) est **atypique** en regard de la structure moyenne de la strate équivalente de communautés d'agglomération. Elle traduit l'**originalité** de la stratégie de gestion des compétences en vigueur à la CA2C

Définition

- **Achats et charges externes :** ce poste comprend les achats de biens non stockables, les dépenses d'énergie, d'études et d'honoraires, de location, etc... Depuis 2022, ce poste intègre la rémunération versée au prestataire au titre de la compétence « Transport »
 - Comptablement : Cptes 001, 01, 02 excepté 021 et 0211
- **Frais de personnel :** ce poste comptabilise l'ensemble des charges de rémunération des agents, quelque soit le statut,
 - Comptablement : Cptes 021, 031, 033 et 04
- **Dépenses d'intervention :** ce poste regroupe les contributions versées à des organismes-tiers notamment sous forme de participations, de redevances ou de subventions. Sont notamment concernés les actions économiques, l'eau et l'assainissement, les déchets, la gestion des cours d'eau, ...
 - Comptablement : Cptes 050 et 057

- **Panel de comparaison :** Communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 50000 et 99999 habitants
- **Données de comparaisons :** DGCL – Finances des groupements à fiscalité propre en 2020 (avril 2022)



Thème 1 : Développer une agglomération de projets

Déterminer une feuille de route pour les mobilités

- **Maintien du transport en commun existant et augmentation de 10 à 15 % sur le volet commercial**

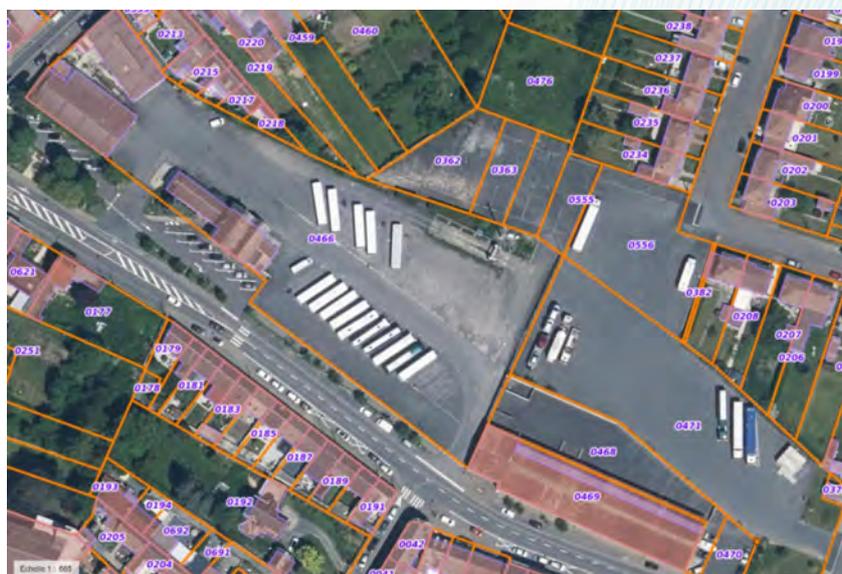
Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none">• Faible part des usagers commerciaux (10% en moyenne hors grandes vacances scolaires)• Revenus du délégataire transport relevant en majeure partie sur les usagers scolaires – clientèle captive• Méconnaissance du service transport commercial
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none">• À court terme : Inciter le délégataire à développer sa communication envers les usagers dits commerciaux• À moyen/long terme : prévoir une clause contractuelle incitant le développement du transport commercial – recette financière bonifiée du délégataire en cas d'augmentation de la part des usagers commerciaux sur les lignes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation de la part des usagers commerciaux
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Fin de contrat de délégation de service public (31 août 2027) : 15% de la part d'usagers commerciaux• Nouveau contrat de délégation de service public (mi-parcours – 31 août 2031) : 20 % de la part d'usagers commerciaux• Fin du nouveau contrat (31 août 2035) : 25% d'usagers commerciaux
Coût global de l'opération	<ul style="list-style-type: none">• À court terme : aucun pour la CA2C – amélioration des recettes du délégataire• À long terme (nouveau contrat) : coût supplémentaire si recette bonifiée en cas d'atteinte des objectifs fixés ci-dessus
Financements subventions /	<ul style="list-style-type: none">• Financement via les recettes de fonctionnement• Création d'une taxe mobilité à long terme

- **Améliorer la communication sur les transports en commun pour la population (harmonisation et entretien des arrêts de bus notamment)**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • 370 arrêts sur 46 communes • Héritage départemental et régional • Diversité de formats : poteaux du périmètre communautaire, arrêts couverts (propriétés communales ou départementales), poteaux hors du périmètres communautaires, arrêts sans poteaux
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme : faire un état des lieux de l'ensemble des poteaux confiés par la Région des Hauts-de-France lors du transfert de compétence • Moyen terme : définir une politique de renouvellement et d'harmonisation des poteaux • Long terme : disposer d'une signature de réseau unique et emblématique
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un réseau reconnaissable et lisible de l'ensemble des habitants du territoire
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Début année 2024 : réalisation de l'état des lieux • Septembre 2024 : lancement d'une consultation de fourniture de poteaux • Début année 2025 : renouvellement des poteaux
Articulation avec les dispositifs communautaires existants	<ul style="list-style-type: none"> • Brigade patrimoine • Communication
Coût global de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de définir une enveloppe annuelle pour le renouvellement des poteaux

- **Transformer la gare routière de Caudry en un espace multimodal (point relais vélo, S&LO électriques, ...)**

<p>Enjeux et contexte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'au nouveau contrat de délégation de service public de transport commercial et scolaire, la gare routière était la propriété de l'ancien délégataire (Autocars du Cambrésis) située 1 Pl. Ernest Plet, 59540 Caudry, parcelle n°0466 • Depuis le nouveau contrat de délégation de service public de transport commercial et scolaire, la gare routière correspond à un parking et un local provisoires situé 1 Rue bis, Rue Stephenson, 59540 Caudry, parcelle n°0471, propriété de la commune de Caudry • Nécessité de disposer d'un lieu permettant de regrouper tout ou partie des modes de transports existants sur le territoire • Nécessité de faciliter l'accès des usagers aux transports en communs et doux • Nécessité d'acquérir un site qui sera mis à disposition du délégataire actuel et des délégataires futurs de transport commercial et scolaire • Volonté politique de maintenir une gare routière à proximité des sites mentionnés ci-dessus
<p>Descriptif du projet ou de l'opération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un projet de réalisation d'un pôle multimodal à Caudry (modalités de maîtrise d'ouvrage et de portage des investissements, fonctionnalités attendues, définition d'un plan cadre, acquisition foncière de la parcelle Place E. Plet, ...)
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À court terme : disposer d'un site définitif • À moyen terme : réaliser des quais en collaboration avec le délégataire • À long terme : équiper et relier le site aux différents modes de transports disponible sur le territoire (vélo, véhicule à la demande, covoiturage, trains)
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dernier trimestre 2023 : définir les critères du site à retenir • Fin 2023 – début 2024 : ouvrir des négociations afin d'acquérir un site correspondant à nos besoins et aux objectifs mentionnés ci-dessus
<p>Coût global de l'opération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2019, la parcelle située Place Ernest PLET à Caudry (propriété des Autocars du Cambrésis) était évaluée par les domaines à hauteur de 270 000 € - voir avis des domaines joints • En attente des éléments financiers mis à jour



- **Mettre en place une aide aux 18 – 25 ans pour passer le permis de conduire (sous conditions) dans une auto-école du territoire**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • D'après une étude menée par l'UFC que Choisir, le coût moyen du permis de conduire en France est de 1804 euros lorsqu'il s'agit de passer par une auto-école traditionnelle
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de l'aide : jusqu'à 25 ans disposant d'un code en cours de validité, sans condition de ressources, justifiant d'au moins six mois de résidence sur le territoire de la Communauté d'agglomération
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le pouvoir d'achat des jeunes • Faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail • Permettre aux jeunes des foyers modestes de quitter le territoire pour leurs études supérieures
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Fin d'année 2023 : prévoir les conditions d'octroi du dispositif • 2024 : évaluation du nombre des jeunes concernés, adhésion de l'ensemble des professionnels concernés au dispositif (auto-école, pôle emploi, mission locale, organisme de formation etc.) • 1^{er} janvier 2025 : lancement du dispositif
Articulation avec les dispositifs communautaires existants	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : lien avec Pôle emploi, missions locales etc.



- **Soutenir les projets étatiques et départementaux (médicobus, salariat de médecin, ...) sur le territoire**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu majeur pour le territoire, notamment concernant l'accès au premier prescripteur • Pénurie de médecins et beaucoup de médecin proche de la retraite • Contexte de désertification médicale accrue au niveau du Département, la question du remplacement est préoccupante • Taux de mortalité supérieur de près de 2 points au taux départemental.
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les communes dans leur projet en termes d'ingénierie et éventuellement de financement • AMI centres de santé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées de nouveaux médecins
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage éventuel en 2024 (en attente de retour du Département)
Articulation avec les dispositifs communautaires existants	<ul style="list-style-type: none"> • AMI du Département : réponse sur 2 projets (Quiévy et Catillon)
Articulation avec le numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un outil pour faciliter l'administratif des médecins (fichier patients, gestion des rdv...)

- **Soutenir le développement de la télémédecine (installation de cabines de téléconsultation sur les communes)**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu majeur pour le territoire, notamment concernant l'accès au premier prescripteur • Pénurie de médecins et beaucoup de médecin proche de la retraite • Contexte de désertification médicale accrue au niveau du Département, la question du remplacement est préoccupante • Taux de mortalité est supérieur de près de 2 points au taux départemental
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les communes dans leur projet d'installation de bornes/cabines de téléconsultation en termes d'ingénierie et éventuellement de recherche de financement / voire financement direct • Accompagner les initiatives privées (notamment pharmacies)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage du territoire afin de pallier le manque de médecins
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dès que possible (potentiellement 2024)
Articulation avec le numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire des bornes de téléconsultations avec informations pratiques (coordonnées, horaires...) sur le site internet • Application Santé (appel ultérieur à un marché)



- Finaliser la réflexion sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

<p>Enjeux et contexte</p>	<p>Avoir</p> <ul style="list-style-type: none"> Un document qui correspond à l'échelle de vie quotidienne <p>La vie locale s'affranchit des limites communales : les activités commerciales, les déplacement domicile-travail sont autant d'éléments souvent déployés à une échelle intercommunale. C'est donc la meilleure échelle pour concevoir les mesures adaptées aux enjeux du territoire, tout en valorisant la complémentarité des communes. Il en va de même pour la nature : les frontières communales sont inconnues aux continuités écologiques !</p> <ul style="list-style-type: none"> Un document de stratégie territoriale qui permet d'articuler différentes politiques publiques <p>Le PLUi offre le choix d'intégrer, dans le projet d'aménagement du territoire, la politique d'habitat (PLUi tenant lieu de PLH) et celle des transports et déplacement (PLUi tenant lieu de PDU). Il articule les réponses aux besoins de logements. Cette réflexion globale n'est pas possible dans le cadre d'un PLU communal.</p> <ul style="list-style-type: none"> Un levier pour optimiser le foncier disponible <p>L'échelle intercommunale optimise l'espace foncier disponible, en renforçant la complémentarité – et donc l'identité – des communes : pôles urbains, pôles relais, pôles ruraux.</p> <p>Penser le territoire à l'échelle du PLUi permet de réaliser des économies d'échelle, qui permettent à la fois d'éviter les doublons en termes d'équipement, mais aussi de limiter la consommation d'espace.</p> <ul style="list-style-type: none"> Un document qui redonne aux maires les moyens d'agir sur leur territoire <p>Les EPCI disposent de moyens financiers et humains plus importants : en mutualisant l'ingénierie et en mettant en place des dispositifs de pilotage à tous les niveaux, ils permettent aux élus de se focaliser sur leur rôle politique. Le PLUi permet de remettre au cœur du débat les choix politiques largement débattus, aux différentes étapes de réalisation du document.</p> <p>Les permis de construire restent accordés par les maires, leur assurant la maîtrise finale des projets.</p>
<p>Descriptif du projet ou de l'opération</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mener une réflexion sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise de la compétence PLUI Lancement d'une procédure de PLUI Création d'un service Urbanisme et recrutement d'un chargé de mission
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information et de sensibilisation au PLUI par le Cerema le 25 septembre 2023 Délibération éventuelle en fin d'année 2023
<p>Articulation avec le numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de logiciels de CAO, Autocad Achat d'une imprimante traceur Intégrer les documents d'urbanisme au site internet Stockage numérique des données

Équilibrer le développement économique

- **Soutenir les TPE et PME du territoire et lutter contre la carence de foncier économique bâti en construisant des « Villages de TPE/PME » (bâtiments à louer, faibles loyers)**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevé • Carence de possibilités d'accueil ou de développement d'entreprises • Besoins identifiés de locaux d'activités • Cessions récentes des friches et du patrimoine bâti à destination d'activités éco : Cattenières + Beauvois+ Brasserie
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments, en bordure de la nouvelle zone d'activités dite « des Quatre Vaux » à Le Cateau Cis, destiné à accueillir diverses activités, notamment artisanales d'entreprises en création ou en développement
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le taux d'occupation • Développements et Créations d'entreprises • Favoriser la création d'emplois
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt Permis d'aménager de la zone 2023 ? • Maitrise d'ouvrage • Etudes • Permis de construire • Construction – communication • Commercialisation fin 2025 ?
Articulation avec les dispositifs communautaires existants	<ul style="list-style-type: none"> • Pole d'entreprises CA2C Beauvois en Cis/ occupation ++++ • Bâtiment Relai Bertry / occupation 100% • Aide à l'immobilier d'entreprise L1511-3 CGCT
Coût global de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 2,5 M€
Financements / subventions	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiellement : Département, Conseil Régional, Europe
Articulation avec le numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration Fibre + Espace de co-working sous forme FabLab ?

- Engager une réflexion sur la mise en place de baux à construction

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer plus de possibilités, offrir une meilleure adaptabilité aux besoins des différents projets industriels
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à la réalisation de la nouvelle zone d'activités des Quatre Vaux, il va être nécessaire de s'adapter au marché immobilier et aux changements de besoin des industriels pour la commercialisation, il va être nécessaire d'être prêt à proposer différentes « formules » d'accueil des investisseurs dont le bail à construction : <ul style="list-style-type: none"> - Le bail à construction existe depuis la loi du 16 décembre 1964 et a été modernisé début 2007, lors de l'entrée en vigueur du dispositif Pass-foncier. Ce bail de longue durée est le contrat qui donne au locataire un droit réel immobilier sur les constructions, puis éventuellement de céder ses droits. Il est aussi possible de les apporter en société, ce qui induit que les mêmes obligations soient respectées par le ou les cessionnaires. La grande spécificité de ce type de bail est qu'il inclut pour le locataire une obligation de mettre en valeur le fonds au travers de l'édification de constructions sur le terrain loué. - L'instauration du bail à construction a permis de procurer aux constructeurs des terrains à des conditions tout-à-fait avantageuses, tout en les affranchissant de l'obligation d'achat. Les propriétaires quant à eux peuvent utiliser leur terrain, ce qui est plus avantageux que de les garder inexploités. Le fait qu'une fois le bail arrivé à échéance le bailleur devienne propriétaire des édifices construits par le preneur est en soi un réel atout de ce type de contrat pour les propriétaires. - Plusieurs éléments particuliers sont induits par la nature de ce bail. Il est intéressant notamment de citer sa libre hypothèque, ainsi que sa libre cession et la possibilité de consentir certaines servitudes, ce qui confère certains avantages.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Implantations d'entreprises • Créations d'emplois
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Permis d'aménager de la zone / fin 2023 ? • Communication
Articulation avec les dispositifs communautaires existants	<ul style="list-style-type: none"> • Cession de terrain • Location de bâtis • Aide à l'immobilier d'entreprise L1511-3

- **Soutenir l'agence d'attractivité pour revitaliser le Cambrésis**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevé • Crise du textile + Fermetures récentes d'entreprises • Réindustrialisation du pays • Relocalisation d'activités stratégiques • Accompagnement des implantations France Relance 2023 • ZAN + Carence de foncier disponible dans les métropoles • Création de la nouvelle zone d'activités dite « des Quatre Vaux » de Le Cateau Cis
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement l'agence d'attractivité dans de concrètes missions de valorisation, de promotion, de commercialisation du volet économique du territoire ; participation à des salons de l'immobilier d'entreprise, mise à jour de la communication + création de communication digitale, mise en relation avec les cabinets conseils, les grands constructeurs, création d'un séjour visite découverte du territoire à destination des grands chefs d'entreprises, de patrons parisiens, etc...
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du Territoire au niveau Régional et National • Augmentation du nombre de visites • Implantations d'entreprises • Créations d'emplois
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Création récente de l'EPIC • Recrutement ? plan d'actions ?
Coût global de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation EPIC ?

Thème 2 : Conforter une agglomération de services

Soutenir les coopérations au service des communes

- **Mettre en place et animer un Réseau des Directeurs Généraux des Services et des Secrétaires de Mairie**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coopération des services administratifs du bloc communal.
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser deux réunions par an à destination des secrétaires de Mairie et DGS afin de faire un point sur les gros dossiers en cours et relayer les informations • Mettre en place des séances de formation sur des thématiques spécifiques (en interne) • Mutualiser des formations sur des thématiques communes aux agents communaux et intercommunaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'offre et l'organisation de formations • Favoriser la communication et faciliter les relations Communes/Agglo • Mettre à disposition les connaissances
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dernier trimestre 2023
Articulation avec le numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec les sites internet des communes (service com CA2C / mairies) • Information par le service Com de la CA2C d'outils numériques gratuits (logiciels, sites...)

- **Soutenir les initiatives de tutorat entre secrétaires de Mairie pour favoriser les remplacements en cas d'absences**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un contexte de ruralité, les communes rencontrent des difficultés pour assurer l'intérim en cas d'absence pour arrêt maladie ou congés de leur SM/DGS • Dans les petites communes, les SM manquent parfois de technicité dans certains domaines
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des logiciels des mairies • Répertorier les secrétaires à mi-temps qui pourraient effectuer des remplacements
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le dépannage des communes en cas de besoin • Organiser la mutualisation de SM/DGS entre les communes
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage en 2024

- **Accroître les services d'appui technique aux communes en renforçant les effectifs des brigades (verte, patrimoine et peinture)**

Enjeux et contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Les brigades sont citées comme utiles par 34 communes sur les 40 rencontrées. 13 souhaitent que la CA2C propose davantage de service aux communes.
Descriptif du projet ou de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les services d'appui technique aux communes en renforçant les effectifs des brigades (vertes, patrimoine et peinture) • Recrutement de 5 agents supplémentaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de chantiers réalisés
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement au cours du 1^{er} trimestre 2024
Articulation avec les dispositifs communautaires existants	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les équipes
Coût global de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Coût annuel pour la collectivité pour 5 agents de plus : 32 000 € x 5 = 160 000 €
Financements subventions /	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la masse salariale • Les dépenses du personnel en 2022 représentent 5,63 % du budget total.

Ces projets sont travaillés en collaboration avec la feuille de route numérique et le cas échéant avec le Plan Local Habitat, qui sont en cours de construction.



CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231004-2023_114-DE



Le territoire de la CA2C fait face à de nombreux enjeux : son caractère rural rend parfois difficile les déplacements, l'attractivité des communes ou le maintien des services publics. Il doit composer avec le vieillissement de la population et l'accroissement de la difficulté d'accès aux soins. La part de la voiture continue de jouer un rôle primordial alors que le défi écologique se fait plus prégnant. Mais son positionnement au cœur du département du Nord avec les échanges transfrontaliers européens lui confère de nombreuses opportunités, d'un point de vue économique ou touristique.

C'est pourquoi les élus mettent leurs forces en commun et se sont attelés à rédiger ce projet de territoire. Son ambition est de tracer la voie de l'action publique et de structurer les règles de la coopération entre les communes. Pour ce faire, deux grands thèmes ont été retenus : développer une agglomération de projets et conforter l'agglomération de services. Au total, ce sont treize projets qui pourront voir le jour d'ici 2032, allant d'un espace multimodal de transports au développement de la télémédecine en passant par l'animation d'un réseau d'entraide et de formations des secrétaires de Mairies.

Comme tout document de prospection, ce projet de territoire a vocation à être revu, corrigé et enrichi en fonction des évolutions des projets et des aléas de la vie communautaire. Des avenants concernant le PLH et la feuille de route numérique seront notamment à prévoir au moment de leurs publications respectives. Pour la mise en œuvre et l'orchestration de ces différents plans d'action, une revue annuelle du projet de territoire est à prévoir, avec une présentation des avancées par chaque Vice-Président référent des projets.

En synthèse de tous ces éléments au moins trois bénéfices peuvent être listés : l'accroissement du sentiment d'appartenance communautaire et de la solidarité entre les communes, une meilleure visibilité de l'action de la CA2C auprès des concitoyens et enfin somme toute l'espoir d'améliorer la qualité de vie du territoire.



ANNEXES

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

S²LOW

ID : 059-200030633-20231004-2023_114-DE

Annexe 1 - Détail des participants aux différents échanges par commune

Commune	Entretiens	Atelier des secrétaires et DGS le 7 février 2023	Séminaire des Maires le 27 février 2023
AVESNES-LES-AUBERT	03/02/2023 à 10h		Alexandre BASQUIN
BAZUEL		Laurence QUIGNON	Jean-Félix MACAREZ
BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS	15/12/22 de 14h à 15h30	Fabienne CARPENTIER	Fabrice BACCOUT
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	20/01/23 de 14h00 à 15h30		Yannick HERBET et Mickaël CHRETIEN
BERTRY	11/01 de 15h à 16h	Valérie LOZE	Jacques OLIVIER
BÉTHENCOURT	10/01/23 à 14h		Paul SOUPLY
BÉVILLERS	31/01/23 à 10h30	Annick CLAISSE	Pierre-Henri DUDANT
BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS	27/01/23 à 10h30	Mme MAILLARD	
BRIASTRE	9/02/23 à 10h30	Isabelle FILARETO	Sébastien MOEUR
BUSIGNY	14/02/2023 à 14h	Guislain BLARY	Didier MARECHALLE
CARNIÈRES	27/01/23 à 9h		Sandrine HOTTON
CATILLON-SUR-SAMBRE	12/01/23 de 15h30 à 17h	Mme Elisabeth DEVOUGES	Mme LEDUC
CATTENIÈRES	02/02/2023 à 14h		M. FORRIERES
CAUDRY	10/01/23 de 10h à 12h	Christine BACCOUT	Frédéric BRICOUT
CAULLERY			
CLARY	17/01/2023	Séverine GOBERT	Marie-Josée DEPRez
DEHÉRIES	10/01/23 à 8h30	Jean-Luc DANGLETERRE	Gilles PELLETIER
ÉLINCOURT			
ESTOURMEL	19/01/23 à 15h30		
FONTAINE-AU-PIRE	31/01/23 à 15h	Stéphane ROSSO	Jean-Claude GERARD
HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS	9/02 à 9h	Sandrine DOISY	Patrice BONIFACE
HONNECHY	13/01/23 de 9h à 10h	Angela LEFEBVRE	Bertrand LEFEBVRE
INCHY-EN-CAMBRÉSIS	31/01 de 9h à 10h30	Mme LEBLANC	Antoine DUCHESNES
LA GROISE	27/01/23 à 15h	Sophie SCHMIDTMAYER	Aymeric DEMADE
LE CATEAU-CAMBRÉSIS	10/01/2023 de 16h à 18h	M. BARRE	Serge SIMEON et Joseph MODARELLI
LE POMMEREUIL	09/12/22 de 10h30 à 12h	Anne-Sophie SIMON	Pascal PAQUET
LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	12/01/23 à 15h	Valérie DUFAYE	
MALINCOURT			
MARETZ	06/02/23 à 10h30	Séverine PANKOWIAK	
MAUROIS	15/12/22 de 10h30 à 12h	Céline HUMEZ	Bernadette DUBUIS
MAZINGHIEN	31/01/23 à 9h	Florence BANTEGNIES	Michel HENNEQUART
MONTAY	14/12/22 de 10h30 à 12h	Cindy BETRANCOURT	Laurence RIBES
MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS			
NEUVILLY	02/01/23 de 9h à 10h30	M. LESNE et Mme KLUR	Christine LEMAIRE
ORS	19/01/23 de 14h à 15h00	Benoît RICHELIEU	Jacky DUMINY
QUIÉVY	9/02/23 à 14h30	Isabelle PREUX	Sylvain HALLE
REJET-DE-BEAULIEU	09/12/22 de 9h à 10h30	Sarah PRINGUET	Augustine NOIRMAIN
REUMONT		Perrine GERVAIS	
SAINT-AUBERT	12/01/2022 de 10h30 à 12h	Domnique RUFIN	Pascal GERARD
SAINT-BENIN	02/02/23 à 10h30		Roger TIERCE
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	01/02/23 à 9h	Nathalie LEFEVRE	Augusto DACOSTA
SAINT-SOUPLET-ESCAUFOURT	12/12/22 de 15h30 à 17h	Marine BASQUIN	Henri QUONIOU
SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	03/02/23 à 14h30	Mme LEBEVRE	Stéphane JUMEAUX
TROISVILLES	19/12/22 de 14h à 15h30		Jérémy RICHARD
VILLERS-OUTRÉAUX	19/01/23 à 15h30	Pauline PREVOST	Patrice QUEVREUX
WALINCOURT-SELVIGNY	31/01/23 à 10h30	Jean-Luc DANGLETERRE	Jéôme MELI



Constats

2. DIAGNOSTIC

RESSOURCES HUMAINES

Modes de gestion

- 1- Des compétences obligatoires majoritairement transférées ou déléguées
- 2- Une activité de régie très fortement axée sur la délivrance de services et prestations aux communes

Ressources humaines

- 1- Globalement, un niveau de masse salariale faible par rapport aux établissements comparables de la strate
- 2- Taux d'encadrement très faible
- 3- Essentiellement des effectifs d'exploitation dédiés aux services et prestations communes

Inconvénients

- 1- Capacité de pilotage limitée des compétences déléguées
- 2- Capacité d'ingénierie et de conception de politiques publiques quasi inexistante

Priorités

- Dans la perspectives des enjeux envisagés du projet de territoire, les principales lacunes concernent par ordre de priorité
 - Aménagement de l'espace, y compris habitat
 - Mobilité et transport
 - Développement économique
 - Santé
 - De manière transversale: conforter la capacité stratégique et de pilotage de l'établissement dans ses missions interdéléguées



© VOIRIN Consultants 2023 - CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

Aménagement de l'espace

2. DIAGNOSTIC

RESSOURCES HUMAINES

Aménagement de l'espace y compris habitat

Principales missions :

- Participer et conseiller les élus pour l'élaboration d'une stratégie d'aménagement territorial commune.
- Contribuer à la facilitation de l'étude et de la prescription d'un PLUi.
- Assister les élus dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires ZAN, y compris dans la relation avec les autres partenaires territoriaux et l'état.

Profils – types :

- Directeur-trice de l'urbanisme et de l'aménagement durable
 - Code répertoire des métiers : D1A-02-2
 - Lien vers la fiche de poste CNFPT : <https://www.cnfpt.fr/evoluer/emploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/D1A-02>
- Chef-fe de projet foncier, urbanisme et aménagement
 - Code répertoire des métiers : D1B-03-2
 - Lien vers la fiche de poste CNFPT : <https://www.cnfpt.fr/evoluer/emploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/D1B-03>

© VOIRIN Consultants 2023 - CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

Annexe 3 – Avis du Conseil de Développement (juin-23)



Synthèse du Bureau du conseil de développement du mardi 06 juin 2023 à 16h00

Les membres ont évoqué un travail intéressant, complet et accessible. Il aborde l'ensemble des problématiques du Caudrésis-Catésis en lien avec les compétences de l'EPCI : mobilité, santé, économie, environnement, habitat, numérique, tourisme...

L'état des lieux est détaillé et correspond à la réalité du territoire qu'en ont également les membres du Conseil de Développement.

La démarche choisie avec l'organisation d'ateliers, entre élus et entre techniciens, permet d'avoir une vision de l'ensemble des acteurs de l'EPCI sur ses besoins et attentes. Il est observé une forte participation ce qui démontre une implication de ces acteurs pour leur territoire. Cet espace d'échange, de partenariat, interne et externe, est à poursuivre pour démultiplier les effets du projet de territoire de la CA2C.

Les membres notent l'engagement de la CA2C dans un projet de territoire qui contribue à mieux répondre aux attentes de son territoire, en apportant les compétences appropriées, avec une efficacité financière, en s'appuyant sur une vision « projets ».

Le conseil de développement encourage la CA2C à développer cette vision « projets » et la démarche de mutualisation afin de construire une vision commune du territoire de l'EPCI et une volonté d'agir ensemble sur les enjeux prioritaires.

Ainsi, une vision plus transversale, en lien avec l'ensemble du territoire de l'arrondissement, conforterait les projets et actions de l'EPCI.

L'économie est abordée mais l'état des lieux apparaît insuffisant. En effet, connaître les problématiques dans ce domaine permettrait de mieux s'approprier les enjeux et de porter des actions adaptées, en partenariat avec les acteurs appropriés.

Le diagnostic met en exergue que le travail réalisé par la CA2C est peu reconnu, ce qui peut entacher son image. C'est une réelle préoccupation de la CA2C. Ce projet de territoire démontre la volonté de la CA2C de travailler à une meilleure identification et image de son territoire. Le conseil de développement encourage la CA2C à clarifier cette identité / feuille de route.

De plus, il semble primordial pour le conseil de développement que cette identité de la CA2C soit en lien avec celle de l'arrondissement de Cambrai pour accroître son attractivité touristique et économique. La CA2C a des richesses et des savoir-faire, comme le textile : activité qui relie le passé, le présent et l'avenir. Il pourrait être une porte d'entrée pour favoriser cette identification.

Le conseil de développement recommande à la CA2C de :

- Renforcer son identification et image
- Avoir une vision plus transversale et globale dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la transition écologique, du développement économique
- Mettre leurs projets en perspective au-delà de l'EPCI,
- Travailler à l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses atouts économiques et touristiques en partenariat avec l'Agence d'attractivité

FIN DE DOCUMENT

RAPPORT D'ANALYSE DE LA BASE DOCUMENTAIRE

MISSION D'ASSISTANCE A
L'ELABORATION ET LA
REDACTION DU PROJET DE
TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU
CAUDRESIS ET DU CATESIS

Préambule

Dans le cadre de l'appui à l'élaboration du projet de territoire de la CA2C, une analyse de la base documentaire a été produite. Plusieurs documents de nature différente (CRTE, SRADDET, SCoT, données INSEE, ...) ont ainsi été analysés.

Ce rapport vise à :

- **Extraire des informations, données et chiffres clés sur le territoire**, afin de constituer un état des lieux dont les données importantes alimenteront les concertations ;
- **Identifier les enjeux et tendances pour le territoire**, qui permettront de dessiner les premières orientations du projet de territoire ;
- **Réaliser un rapport d'étonnement** et identifier des points saillants à prendre en compte pour la suite de la démarche.

Table des matières

I. ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC TERRITORIAL	4
1. Description du territoire : un territoire rural maillé de pôles urbains	4
2. Démographie : un territoire dynamique mais vieillissant	4
3. Une situation sociale qui s’améliore mais reste préoccupante, surtout pour les jeunes	5
4. Un tissu économique diversifié et largement représenté par des TPE	6
5. La réduction de l’usage de la voiture et la réduction des flux de transit : deux défis majeurs pour le territoire	7
6. Lien social vie publique : le vivre-ensemble, un enjeu pour les années à venir	8
7. Un parc de logement ancien, peu confortable et performant, et peu adapté aux différents usages	9
8. L’accès aux soins et une démographie médicale préoccupante	10
9. Un territoire préservé sur le plan environnemental et à fort potentiel pour la transition	11
10. Un territoire exemplaire en matière d’aménagement numérique	11
11. Un territoire aux patrimoines riches qui doit développer son identité	12

I. Etat des lieux – Diagnostic territorial

1. Description du territoire : un territoire rural maillé de pôles urbains

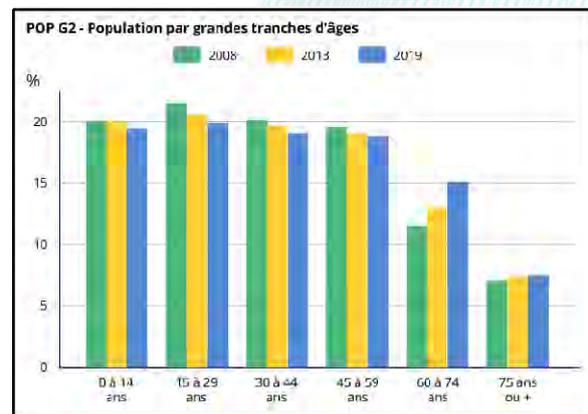
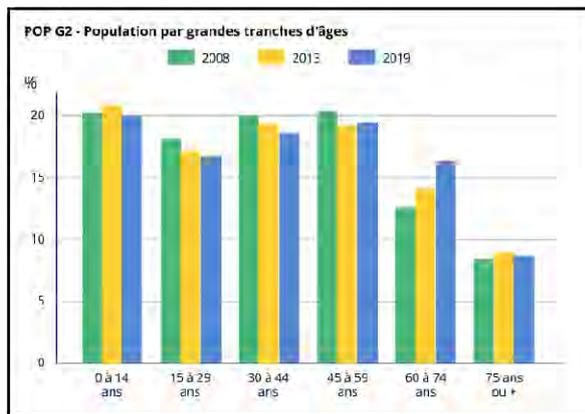
Située dans le Département du Nord à la limite du Département de l'Aisne, dans l'arrondissement de Cambrai, la Communauté d'Agglomération Caudrésis Catésis est composée de 46 communes dont 7 font partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Les plateaux cambrésiens sont dominés par d'importantes surfaces agricoles (openfield) qui occupent 63% des sols. Les forêts et espaces verts occupent environ 2% des sols.

A forte dominante rurale, le territoire compte plusieurs pôles urbains répartis sur le territoire, et se distingue par la présence de 3 catégories de communes :

- **Les communes urbaines** (entre 15 000 et 3 500 habitants) : Caudry, Le Cateau et Avesnes-les-Aubert
- **Les communes rurales à forte densité** (entre 3 000 et 2 000 habitants) : comme Beauvois-en-Cambrésis, Bertry, Busigny, Villers-Outréaux, Wallincourt-Selvigny, ...
- **Les communes rurales à faible densité de population** (entre 500 et 2 000 habitants) : à noter ici que les écarts-type de population sont importants, allant jusqu'à 42 habitants pour la plus petite commune de l'agglomération Dehéries

2. Démographie : un territoire dynamique mais vieillissant

Le territoire a connu une croissance démographique entre 2008 et 2013 (avec une augmentation de 1 369 habitants) puis une période de baisse entre 2013 et 2019¹ (avec une baisse de 1 435 habitants). L'analyse de la répartition de la population par tranche d'âge entre 2013 et 2019² met en évidence un double phénomène : une diminution au global de la part des moins de 44 ans dans la population, et une augmentation importante de la part des 60 à 74 ans dans la population. Comme le montre les graphiques ci-dessous, cette augmentation de la part des 60 à 75 ans s'inscrit dans la même tendance qu'à l'échelle du Département (à droite les données du Département du Nord, à gauche les données de la CA2C).



Ces deux tendances (croissance avant 2013 puis baisse entre 2013 et 2019) s'expliquent par un solde migratoire devenu négatif entre les périodes (solde apparent des entrées sorties en % de 0,1 en 2013 contre -0,5 en 2019) ainsi que par une baisse du solde naturel (solde naturel en % de 0,3 en 2013 contre

¹ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

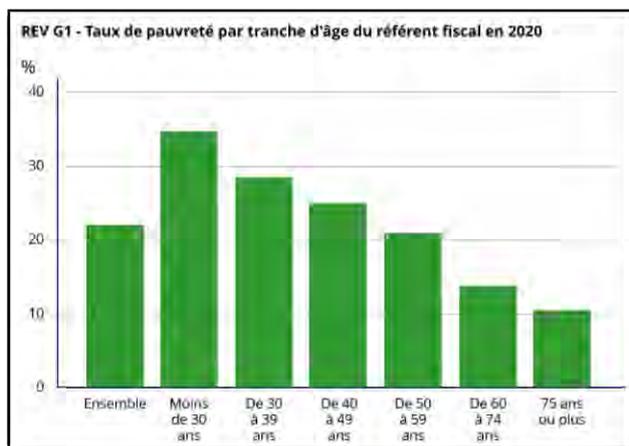
² Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

0,1 en 2019)³. Toutefois, l’antériorité des données disponibles, le récent contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et la tension sur les demandes de logements sur certaines communes du territoire viennent nuancer le constat de l’évolution démographique et des soldes migratoires et naturels. Dans ce cadre, cette analyse méritera d’être revue à l’avenir, dès lors que les nouvelles données INSEE seront disponibles.

3. Une situation sociale qui s’améliore mais reste préoccupante, surtout pour les jeunes

La **part des actifs dans la population totale de l’agglomération est en constante progression** depuis 2008 et atteint en **2019 72,4%**⁴. C’est plus élevé qu’au niveau départemental (70,8% en 2019⁵) ainsi qu’à l’échelle nationale (71,7% en 2019⁶). En revanche, le taux de chômage (au sens du recensement) des 15 – 64 ans est plus élevé au niveau de l’agglomération (21,8% en 2019⁷) qu’au niveau du Département (17,2% en 2019).

Ce taux de chômage plus élevé est pour une grande partie porté par le **taux de chômage des jeunes** (15 – 24 ans) sur le territoire (43,6% en 2019 au niveau de la CA2C contre 34,5% en 2019 au niveau départemental). Tout comme à l’échelle départementale, plus de 30% des chômeurs n’ont aucun diplôme ou certificat d’études primaires. Au global, la **part de la population de l’agglomération n’ayant aucun diplôme ou certificat d’études primaires est en baisse** (plus de 40% en 2008 contre environ 30% en 2019⁸) sur les dernières années. Néanmoins, cette part est plus élevée qu’à l’échelle du Département (moins de 25% en 2019). La **part de la population ayant comme diplôme le plus élevé soit un CAP, BEP ou équivalent, soit un baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent soit un diplôme de l’enseignement supérieur est en hausse** ces dernières années (cela représente au total **57,9% en 2019** contre 49,8% en 2008), mais reste toujours en deçà de la part au niveau départemental (69,8% en 2019⁹).



Les **revenus des ménages sont également inférieurs à ceux du Département** : la médiane du revenu disponible par unité de consommation en euros est de 18 890 euros en 2020 contre 20 750 euros en 2020 au niveau départemental. **Comme pour le taux de chômage, ce sont d’abord les jeunes qui sont concernés par la pauvreté**¹⁰ : le taux de pauvreté des moins de 30 ans atteint 34,7% en 2020, et c’est plus élevé qu’au niveau Départemental (29,7% en 2020).

³ Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil

⁴ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

⁵ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

⁶ Insee, enquête Emploi 2019

⁷ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

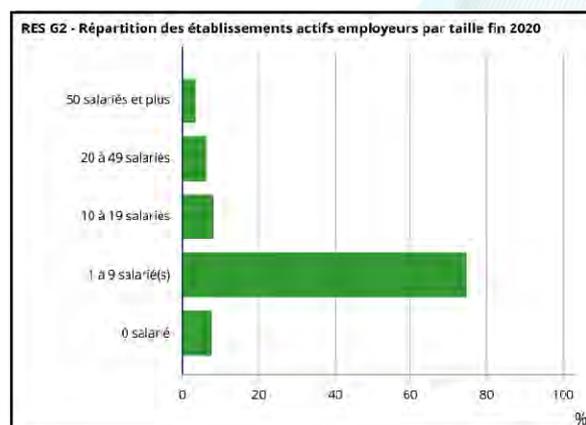
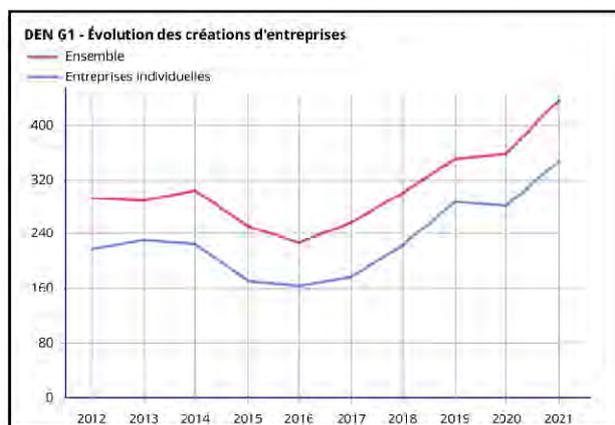
⁸ Insee, RP2008, RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

⁹ Insee, RP2008, RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

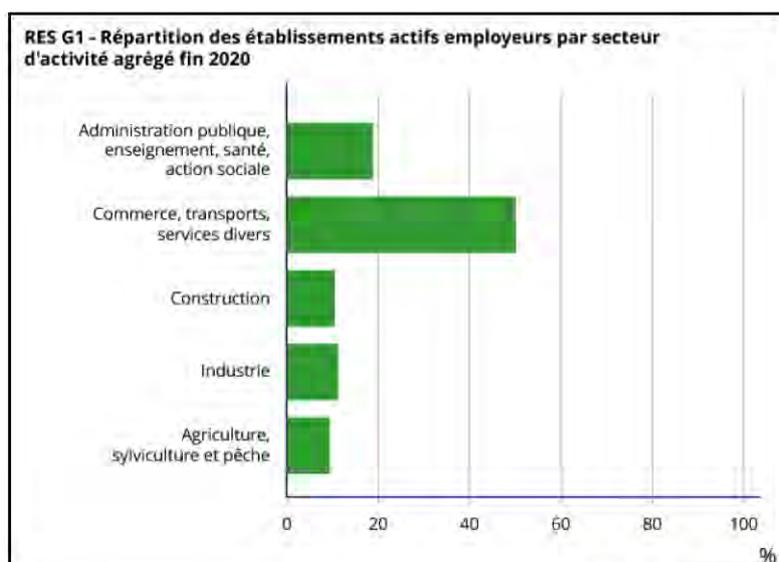
¹⁰ Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022

4. Un tissu économique diversifié et largement représenté par des TPE

Depuis 2016, **l'évolution des créations d'entreprises est en hausse** (moins de 240 en 2016 contre plus de 400 en 2021). Cette croissance a connu une légère inflexion entre 2019 et 2020 (crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19), et **est portée entre 2020 et 2021 par la création d'entreprises individuelles**¹¹. Fin 2020, près de 75% des entreprises de l'agglomération sont des entreprises de 1 à 9 salariés¹². C'est moins qu'à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai (82,5% des entreprises comptent moins de 9 salariés¹³).



Concernant la **pérennité de ces entreprises créées**, aucune donnée n'est disponible sur le périmètre de la CA2C. Néanmoins, à l'échelle nationale, une étude INSEE montre que les sociétés sont plus pérennes que les entreprises individuelles. En effet, cinq ans après leur création, 67% des sociétés sont toujours actives contre 53% des entreprises individuelles classiques¹⁴. La pérennité dépendant fortement du secteur d'activité, cette même étude met en évidence une **plus forte fragilité des entreprises de commerce**, des activités immobilières, de l'hébergement et de la restauration, ainsi que de la construction. Les secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale affichent une plus forte longévité.



La répartition des établissements par secteur montre une part importante d'entreprises de commerce, Transports et services divers.

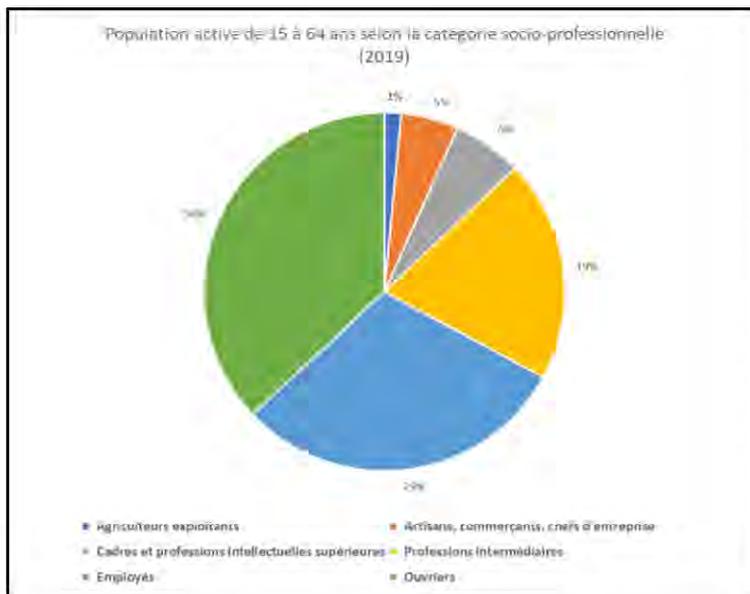
Le territoire est reconnu pour son **savoir-faire d'excellence en matière de création de dentelle et de broderie**. Il fait figure de proue en matière de produits haut de gamme en dentelle pour la haute-couture, le prêt à porter, le monde du spectacle et l'ameublement. La dentelle de Caudry et la broderie de Villers-Outréaux bénéficient d'un plan d'action interministériel.

¹¹ Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022

¹² Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022

¹³ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026 – Annexe 1, Diagnostic

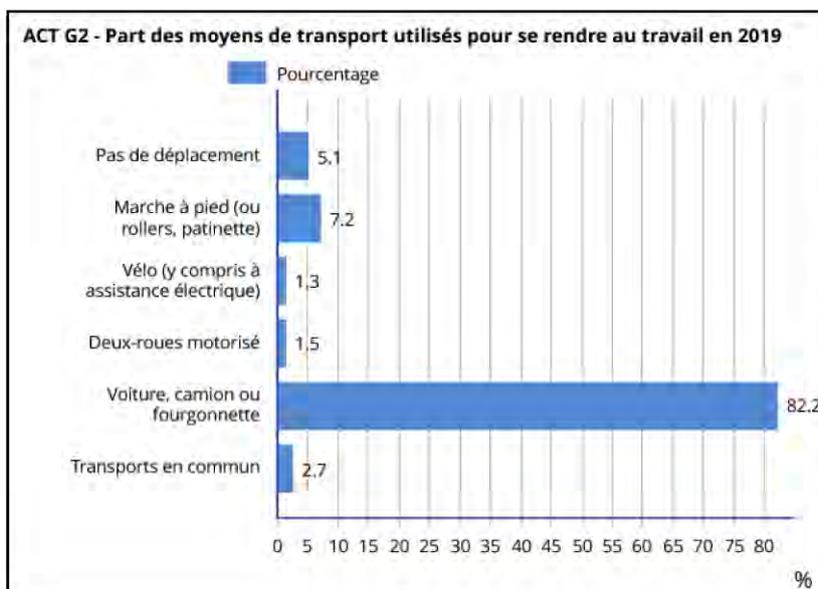
¹⁴ Insee, Enquête Sine 2014



Par ailleurs, on note **une part faible des agriculteurs exploitants** (1,4% des établissements actifs employeurs sur le territoire pour 1% de la population active en 2019¹⁵) pour un territoire à dominante rurale. **L'emploi ouvrier** représente la **première catégorie socio-professionnelle** sur le territoire et occupe une part importante de la population active (**36%**, soit **deux fois plus que la part de l'emploi ouvrier à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai¹⁶**), suivi de la **catégorie « employés » (29%)** puis des **professions intermédiaires (19%)**.

5. La réduction de l'usage de la voiture et la réduction des flux de transit : deux défis majeurs pour le territoire

La **proximité de l'agglomération avec deux axes routiers majeurs** (les autoroutes A2 et A26) permet d'accéder rapidement à Lille (77km), Valenciennes (32km), Saint Quentin (35km). La CA2C est pratiquement une frontière entre les pôles urbains importants que sont Lens, Douai, Valenciennes, Maubeuge, et des pôles secondaires comme Péronne et Avesnes-sur-Helpe.



La part modale des **véhicules motorisés** (voiture, camion ou fourgonnette) **reste prépondérante en 2019** (82,2% des trajets domicile-travail¹⁷, contre 62,8% à l'échelle nationale la même année).

L'usage des transports en commun reste très limité à l'échelle de l'arrondissement : **3% contre 15% en moyenne en France** et 7% sur les territoires comme le Valenciennois ou le Saint-Quentinois¹⁸. **L'usage des transports en commun est deux fois plus important chez les actifs travaillant hors du territoire que pour les actifs extérieurs venant**

¹⁵ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022

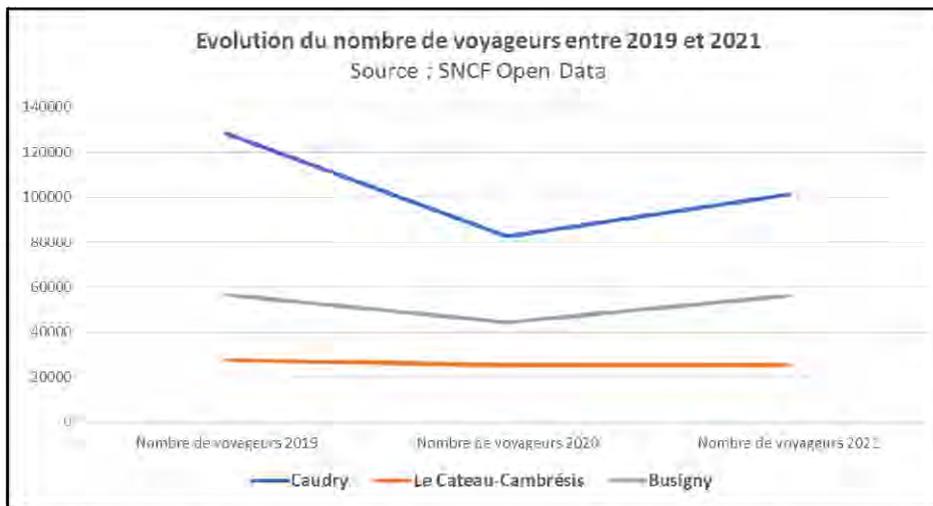
¹⁶ SCoT Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

¹⁷ Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

¹⁸ SCoT Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

travailler dans le Cambrésis. En cause, le fait que les actifs entrant travaillent au sein d'entreprises et d'établissements **disséminés dans les zones économiques en périphérie des villes donc moins bien desservies**.

Face aux **enjeux du développement durable**, la **réduction de l'usage de la voiture est un défi de premier plan** pour le territoire. Dans ce cadre, le territoire **dispose d'atout comme la proximité entre lieux de vie et lieux d'emploi** à l'échelle du Pays du Cambrésis : le **taux de déplacements à pied sur le Cambrésis (5,6%) est comparable aux territoires plus urbains** comme le Valenciennois (6,3%) ou la Métropole Européenne de Lille (6,3%)¹⁹.



Côté ferroviaire, on dénombre **trois « pôles d'échange ²⁰ » sur le territoire de la CA2C** : Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Busigny. Les gares ferroviaires ont vu leur fréquentation augmenter jusqu'en 2019, atteignant jusqu'à **près de 130 000 voyageurs en gare de Caudry**. Une **nette diminution de la fréquentation de la gare de Caudry est observée**

en 2020 et est directement liée aux restrictions de déplacements des directives sanitaires liées à la pandémie de COVID 19. On note une relative stabilité de la fréquentation des gares du Cateau-Cambrésis et de Busigny néanmoins sur cette même période. Si en 2021, les fréquentation de ces deux dernières ont retrouvées leur niveau d'avant crise, **la fréquentation de la gare de Caudry reste bien en deçà de son niveau en 2019** (avec près de 30 000 voyageurs manquants).

Sur le plan routier, la **décongestion des axes routier principaux est un enjeu crucial** pour la **qualité de vie des habitants ainsi que pour la promotion des modes de déplacements alternatifs** sur le territoire (transports en commun, pistes cyclables, covoiturage, ...). A l'échelle du Cambrésis, **20 à 23% du trafic recensé sur le réseau principal est occupé par des poids lourds²¹**. La cohabitation avec d'autres modes de transport doit être considérée afin de réduire les ralentissements et le risque d'accidents. Des adaptations routières ont été réalisées ou sont programmées en ce sens (contournement du Cateau-Cambrésis et de Caudry) et ont permis de soulager le centre-ville d'un trafic de transit.

6. Lien social vie publique : le vivre-ensemble, un enjeu pour les années à venir

Avec l'installation de nouveaux profils d'habitants sur le territoire, souvent d'origine urbaine et recherchant un **cadre de vie**, la **montée de l'anonymat se développe dans les villages de l'agglomération**. Au total, **30% des Maires de l'agglomération ont évoqué spontanément** cet enjeu de lien social et de vivre ensemble lors des entretiens menés entre décembre 2022 et février 2023. Si ce phénomène semble partagé à l'échelle du territoire, il est **prépondérant dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans les communes de l'ouest de l'agglomération, plus proches de Cambrai**, où le risque de devenir « **des villes dortoirs** » est souvent évoqué. Le seul vecteur d'intégration reste l'environnement scolaire, qui permet de mieux connaître les nouveaux arrivants

¹⁹ SCoT Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

²⁰ Un pôle d'échange est un lieu ou un espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs

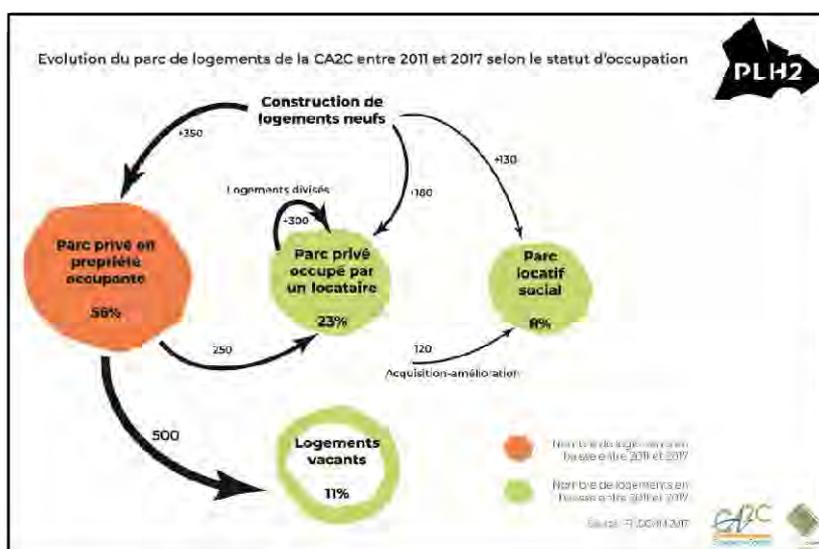
²¹ SCoT Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

mais reste limité. **L'absence de lieux de vie communs dans de nombreux village** (bistrot, bar, épicerie et commerces) **vient accentuer ce phénomène.**

Bien que la plupart des communes **conservernt un tissu associatif dynamique**, des problématiques de recrutement de bénévoles sont mises en avant par les Maires. De la même manière, il est parfois problématique de trouver des volontaires pour s'engager dans la vie communale (listes électorales, vote, ...).

De plus en plus de familles sont de passage sur le territoire, et ces nouveaux habitants attendent davantage de proximité et de réactivité dans les services proposés.

7. Un parc de logement ancien, peu confortable et performant, et peu adapté aux différents usages



En 2019, la plus grande partie de la population de l'agglomération occupe une maison (88,7%) et la plupart des résidences sont des résidences principales (87,7%)²². L'évolution du parc de logement entre 2011 et 2017 selon le statut d'occupation met en évidence une baisse mais une **part toujours importante du parc privé en propriété occupante** (56%), suivie du parc privé occupé par un locataire (23% avec une augmentation de 300 logements liées à des logements divisés). **La part des logements vacants est en hausse et atteint 11%**. Le parc locatif social, dont la part est également en hausse, représente 8% des logements en 2017²³.

Le parc privé est très ancien (62% construit avant 1948 contre 37% à l'échelle du Département) et en partie inconfortable (37% contre 25% à l'échelle du Département) sur le territoire. Seul 10% du parc est représenté par des logements d'une surface inférieure à 55m² (contre 20% à l'échelle du Département) et près de la moitié des logements ont une surface supérieure à 95m² (contre 1/3 à l'échelle du Département). Enfin, **les 3/4 de la vacance concerne des logements anciens** (construits avant 1948). **La requalification du parc ancien représente donc un enjeu de premier plan en matière d'habitat**, et devra permettre **d'accroître le confort** (thermique mais aussi en matière d'usage) des logements et de **diminuer la vacance de logements**²⁴.

Parmi les **propriétaires occupants**, on constate une **surreprésentation des personnes très âgées** : 22% des propriétaires occupants ont plus de 75 ans (contre 18% à l'échelle du Département). **Plus de la moitié des propriétaires occupants sont jugés modestes ou très modestes**, et occupent un logement construit avant 1915 (10 point supérieur que la moyenne départementale). Enfin, 80% occupent un logement de plus de 75m².

Concernant le **parc locatif privé**, plus de 80% des locataires occupent des grands logements de plus de 55m², datant d'avant 1948 (contre 60% à l'échelle du Département). Le **parc locatif privé est jugé très peu qualitatif**, **plus de la moitié des logements présentent un confort partiel** (contre 33% à l'échelle départementale) et il est

²² Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

²³ FILOCOM 2017

²⁴ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 26 janvier 2023

plus dégradé que le reste du parc (26,2% du parc locatif privé est en Parc Privé Potentiellement Indigne ²⁵(PPPI)). Enfin, les niveaux de loyer sont très bas en comparaison avec les territoires voisins²⁶.

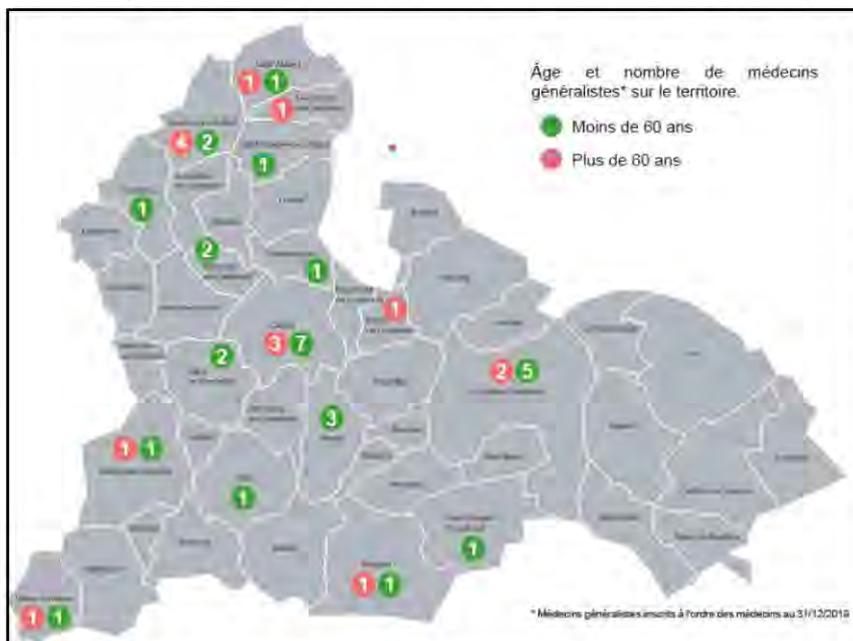
Le parc social représente seulement 7,5% des logements de la CA2C et est très concentré dans les pôles urbains (les villes de Caudry et du Cateau-Cambrésis regroupent 75% du parc social). Il y a peu de logements très sociaux (PLAI). Les logements sociaux permettent de compenser l'absence de petits logements dans le parc privé, 60% de ces derniers ayant 3 pièces ou moins²⁷.

L'amélioration des logements privé est indispensable pour adapter les logements à la perte d'autonomie et au handicap. Ce d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population. Il faut poursuivre les efforts en matière de rénovation thermique et énergétique du parc le plus dégradé (on dénombre 230 logements de propriétaires occupants améliorés dans le cadre du PIG « habiter mieux »).

8. L'accès aux soins et une démographie médicale préoccupante

L'accès aux soins (et particulièrement au premier prescripteur) est le premier besoin évoqué spontanément par les Maires (50% des Maires rencontrés) lors des entretiens conduits dans le cadre de la concertation autour du Projet de territoire entre décembre 2022 et février 2023. Les communes de moins de 1 000 habitants sont particulièrement exposées (elles représentent 60% des communes ayant cité l'enjeu). Derrière cette préoccupation se cachent des réalités différentes entre certaines communes dotées de médecins généralistes mais dont la tendance pour les prochaines années est fragile et préoccupante pour le Maire et des communes n'ayant pas de médecin généraliste.

En effet, on observe un très net vieillissement des médecins et la présence de zones géographiques non couvertes (cf. carte ci-dessous) font de l'accès aux soins un enjeu majeur pour le territoire. Cet enjeu est



d'autant plus renforcé lors qu'il est mis en perspective avec le vieillissement de la population (cf. point ci-dessus), mais également avec la sociologie de la population du territoire (cf. répartition des catégories socio-professionnelles ci-dessus : 36% de la population est ouvrière). Cette problématique n'est pas propre au territoire et se généralise sur l'ensemble des territoires ruraux français²⁸.

A l'échelle de l'arrondissement de Cambrai ²⁹, le taux de

mortalité est supérieur de près de 2 points au taux départemental. La densité médicale est faible et

²⁵ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 27 janvier 2023

²⁶ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 26 janvier 2023

²⁷ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 26 janvier 2023

²⁸ Contrat de ruralité, CA2C

²⁹ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026 – Annexe 1, Diagnostic

préoccupante avec 81 médecins généraux pour 100 000 habitants (contre 98,3 pour le département). L'ARS a qualifié en 2020 le territoire de « **Zone d'Accompagnement Régional** », ce qui lui permet de bénéficier de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'arrivée et le maintien de praticiens. Les projets de maison de santé se développent.

9. Un territoire préservé sur le plan environnemental et à fort potentiel pour la transition

Le Cambrésis est l'un des territoires où l'énergie éolienne s'est la plus développée³⁰ (51 éoliennes). L'arrondissement fait **figure d'exception et de modèle dans le Nord** en accueillant, fin février 2020, plus de 70% des demandes d'installations. Des projets majeurs de transition énergétique sont relevés sur le territoire de l'agglomération : deux unités d'installations de méthanisation et de biogaz sur La Groise, un projet en cours de montage sur Catillon-sur-Sambre.

Le **SRADDET de la Région Haut de France** fixe un impératif de contribution, au travers du PCAET, à l'objectif régional de réduction d'au moins 30% des consommations d'énergie en 2031 par rapport à 2012³¹, et d'au moins 40% pour les émissions de GES. Il fixe également un objectif de production d'EnR d'au moins 28% de la consommation d'énergie finale en 2031³².

La **ressource en eau souterraine** a longtemps été considérée comme suffisante sur le territoire, et cet été encore (2022), le territoire n'a pas été concerné par des restrictions liées à l'utilisation de l'eau. **Toutefois, les nappes tendent aujourd'hui à s'abaisser.** Le sud du territoire de l'agglomération est particulièrement concerné et sensible à la sécheresse. De plus, la forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions, **ce qui génère une baisse de la qualité de l'eau à destination de la consommation.** En 2007, la qualité des eaux de surface a été qualifiée de « passable » à « très mauvaise ».

Enfin, du fait de sa structure rurale et agricole et de la faible part des vallées et boisements, le développement de la **biodiversité est fragilisé sur le territoire.** Néanmoins, la présence de petits bois, de bocages créent une transition douce vers l'Avesnois. A l'est du territoire, le paysage présente une diversité et une qualité des structures végétales.

10. Un territoire exemplaire en matière d'aménagement numérique

Grâce au soutien de l'agglomération, **l'ensemble du territoire de l'agglomération est raccordé à la fibre.** L'ensemble de l'arrondissement est par ailleurs couvert par un réseau mobile 4G. Pour rapprocher les services publics des habitants, **une Maison France Services a été labellisée au Cateau-Cambrésis** avec le soutien du Département.

Si le territoire est exemplaire en matière d'aménagement numérique, il reste, comme l'ensemble des territoires ruraux, **exposé au phénomène de fracture numérique.** Cette fracture numérique est liée à l'illectronisme et touche le plus souvent deux catégories de population : **les jeunes et les seniors.** A l'échelle de l'arrondissement, le taux d'illectronisme est de près de 18%³³. Des lieux de médiation numérique existent et permettent au public d'accéder à un équipement informatique. Des Conseillers numériques France Services ont également été déployés sur le territoire pour **accompagner les usagers dans leurs démarches numériques en ligne.**

³⁰ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026 – Annexe 1, Diagnostic

³¹ SRADDET Région Haut de France, Règle générale 7 (CAE)

³² SRADDET Région Haut de France, Règle générale 8 (CAE)

³³ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026, Annexe 1, Diagnostic

11. Un territoire aux patrimoines riches qui doit développer son identité

Le Cambrésis est une **terre d'Histoire**, dont le patrimoine touche plusieurs aspects et secteurs : patrimoine religieux, militaire, industriel et rural. On dénombre **6 monuments historiques sur l'agglomération**, et un **important patrimoine industriel** (brasserie du Cateau-Cambrésis, musée de la Dentelle de Caudry, musée de la broderie de Villers-Outréaux). A l'échelle du Pays du Cambrésis, on recense 120 000 visiteurs par an, en provenance de la Région Haut de France, de la Région Parisienne, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas³⁴.

Le territoire du Cambrésis se caractérise par la présence de riches typologies de patrimoines (urbain, industriel, de mémoire, de tradition et savoir-faire). Le **premier équipement touristique du Pays du Cambrésis** se trouve dans la **ville du Cateau-Cambrésis**. Le Musée Matisse a reçu **plus de 50 000 visiteurs en 2019**. Il est suivi par le **Musée de Caudry**, qui recense près de 15 000 visiteurs la même année³⁵. Par ailleurs, le territoire dispose d'un patrimoine culturel, militaire et architectural important, à mettre en valeur.

Si les retours des clients sont positifs concernant la qualité de l'offre culturelle et patrimoniale, quelques axes d'amélioration sont mis en avant³⁶ :

- Le **soutien de l'hôtellerie traditionnelle en difficulté** (travaux d'accessibilité, changement de pratiques, ...) qui connaît une baisse de la fréquentation et des retours de satisfaction moyens des clients ;
- Un **déficit de notoriété et d'image**, et notamment une **absence d'ancrage territorial de l'équipement phare à savoir le Musée Matisse** ;
- Malgré une véritable culture de l'accueil, une **méconnaissance du potentiel du territoire par les accueillants** et une **absence de parcours complet** pour l'accompagnement du client.

Enfin, le **paysage naturel** du territoire, la **présence de canaux** représentent des opportunités pour développer une stratégie de **tourisme vert** lié aux mobilités douces (vélo, marche, ...). Le « slow tourisme » présente de réelles opportunités en termes d'appui à l'économie locale et la valorisation des territoires. Ce segment fait l'objet de stratégies avancées dans les territoires voisins (L'Oise, la Somme et l'Avesnois notamment). Toutefois, les usages des modes doux restent à développer (cf. point plus haut sur les mobilités).

Dans le Contrat de Rayonnement Touristique (CRT) du Cambrésis, trois axes de développement sont identifiés pour faire vivre la destination du territoire :

- **Développer la culture de l'accueil** en choisissant des segments de clientèle cible qui correspondent mieux à l'offre du territoire (explorateurs, amateurs de contenus culturels, groupes familiaux intergénérationnels, ...) ;
- **Révéler l'identité du Cambrésis** au travers notamment d'une sémantique propre et incarnée via des supports de communication ;
- **Définir et mettre en place la stratégie numérique** pour s'adapter à l'évolution des comportements d'achat des clients, en repensant totalement le site internet de l'office du tourisme.

³⁴ SCoT, Diagnostic, Pays du Cambrésis, Avril 2022

³⁵ SCoT, Diagnostic, Pays du Cambrésis, Avril 2022

³⁶ Contrat de rayonnement touristique du Cambrésis, 2020 - 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231004-2023_114-DE



FIN

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_114
Objet :	Délibération 2023/114 portant validation du projet de territoire 2023/2032 de la CA2C
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200030633-20231004-2023_114-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231004-2023_114-DE-1-1_0.xml	text/xml	903 o
Document principal (Délibération) Nom original : 114.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231004-2023_114-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	27.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2023 à 09h37min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2023 à 09h37min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2023 à 09h38min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2023 à 09h38min14s	Reçu par le MI le 2023-10-06